



LMH SOLUTIONS
1070, ZI EVRE ET LOIRE
49600 BEAUPREAU - FRANCE
TEL: + 33 (0)2 41 63 74 30

VOTRE CONCESSIONNAIRE

647966 FR (22/07/2021)

EP 15 Lithium Easy

NOTICE D'INSTRUCTIONS

(NOTICE ORIGINALE)



IMPORTANT

Lire attentivement et comprendre cette notice d'instructions avant d'utiliser ce transpalette.

Elle contient toutes les informations concernant la conduite, les manipulations et les équipements du transpalette, ainsi que les recommandations importantes à suivre.

Vous trouverez également dans ce document des précautions d'utilisation, des informations sur la maintenance et l'entretien courant, pour préserver la sécurité d'utilisation et la fiabilité du transpalette.

QUAND VOUS VOYEZ CE SYMBOLE CELA VEUT DIRE:



ATTENTION! SOYEZ PRUDENT! VOTRE SÉCURITÉ, CELLE D'AUTRUI OU CELLE DU TRANSPALLETTE EST EN JEU.

- Cette notice a été élaborée à partir de la liste des équipements et des caractéristiques techniques donnés lors de sa conception.
- Le niveau d'équipement du TRANSPALLETTE dépend des options choisies et du pays de commercialisation.
- Selon les options et la date de commercialisation du transpalette, certains équipements/fonctions décrits dans cette notice ne sont pas présents dans ce transpalette.
- Les descriptions et figures sont données sans engagement.
- MANITOU se réserve le droit de modifier ses modèles et leur équipement sans être tenue de mettre à jour la présente notice.
- Le réseau MANITOU, composé exclusivement de professionnels qualifiés, est à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions.
- Cette notice fait partie intégrante du transpalette.
- Elle est à conserver en permanence dans son emplacement afin de pouvoir la retrouver facilement.
- En cas de revente du transpalette, donner cette notice au nouveau propriétaire.

22/07/2021	1 ^{re} DATE D'ÉDITION
------------	--------------------------------

1 - INSTRUCTIONS ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

2 - DESCRIPTION

3 - MAINTENANCE

1 - INSTRUCTIONS ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

TABLE DES MATIÈRES

1 - INSTRUCTIONS ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

INSTRUCTIONS AU RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT	1-4
LE SITE	1-4
L'OPÉRATEUR	1-4
LE TRANSPALETTE	1-4
A - APTITUDE DU TRANSPALETTE À L'EMPLOI	1-4
B - ADAPTATION DU TRANSPALETTE AUX CONDITIONS HABITUELLES ENVIRONNEMENTALES	1-4
C - MODIFICATION DU TRANSPALETTE	1-5
LES INSTRUCTIONS	1-5
LA MAINTENANCE	1-5
INSTRUCTIONS À L'OPÉRATEUR	1-6
PRÉAMBULE	1-6
INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	1-6
A - NOTICE D'INSTRUCTIONS	1-6
B - AUTORISATION DE CONDUITE	1-6
C - ENTRETIEN	1-6
D - MODIFICATION DU TRANSPALETTE	1-6
E - SENS DE DÉPLACEMENT DU TRANSPALETTE	1-6
INSTRUCTIONS D'UTILISATION À VIDE ET EN CHARGE	1-7
A - AVANT L'UTILISATION DU TRANSPALETTE	1-7
B - DISPOSITION AU POSTE DE CONDUITE	1-7
C - ENVIRONNEMENT	1-8
D - VISIBILITÉ	1-9
E - MISE SOUS TENSION DU TRANSPALETTE	1-9
F - CONDUITE DU TRANSPALETTE	1-10
G - ARRÊT DU TRANSPALETTE	1-11
H - CHARGE DE LA BATTERIE	1-12
INSTRUCTIONS POUR LA MANUTENTION D'UNE CHARGE	1-13
A - MASSE DE LA CHARGE ET CENTRE DE GRAVITÉ	1-13
B - PRISE D'UNE CHARGE AU SOL	1-13
INSTRUCTIONS DE MAINTENANCE DU TRANSPALETTE	1-14
INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	1-14
ENTRETIEN	1-14
NIVEAUX DES LUBRIFIANTS	1-14
HYDRAULIQUE	1-14
ÉLECTRICITÉ	1-14
NETTOYAGE DU TRANSPALETTE	1-15

<i>ARRÊT DE LONGUE DURÉE DU TRANSPALETTE</i>	1-16
INTRODUCTION	1-16
PRÉPARATION DU TRANSPALETTE	1-16
PROTECTION DU TRANSPALETTE	1-16
REMISE EN SERVICE DU TRANSPALETTE	1-16
<i>MISE HORS SERVICE DU TRANSPALETTE</i>	1-17
MISE HORS SERVICE	1-17
<i>MISE AU REBUT DU TRANSPALETTE</i>	1-18
RECYCLAGE DES MATÉRIAUX	1-18
MÉTAUX	1-18
MATIÈRES PLASTIQUES	1-18
CAOUTCHOUCS	1-18
VERRES	1-18
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1-18
PIÈCES USÉES OU ACCIDENTÉES	1-18
HUILES USÉES.	1-18
BATTERIES ET PILES USAGÉES.	1-18

INSTRUCTIONS AU RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT

LE SITE

Une bonne gestion du site d'évolution du transpalette permet de diminuer les risques d'accidents. Les précautions élémentaires suivantes contribuent à cette bonne gestion:

- Les allées de circulation doivent être maintenues en bon état et dégagées de tout objet,
- Les rampes ne doivent pas avoir de pentes excessives,
- La circulation des piétons doit être maîtrisée, etc.

L'OPÉRATEUR

Seul le personnel qualifié et autorisé peut utiliser le transpalette. Cette autorisation est donnée par écrit par le responsable compétent dans l'établissement d'utilisation du transpalette et doit être portée en permanence par l'opérateur.

⚠ IMPORTANT ⚠

D'après l'expérience, certaines contre-indications d'emploi du transpalette peuvent se présenter. Ces utilisations anormales prévisibles, dont les principales sont citées ci-dessous, sont formellement interdites:

- *Le comportement anormal prévisible qui résulte d'une négligence ordinaire, mais qui ne résulte pas de la volonté de faire un mauvais usage du matériel,*
- *Le comportement réflexe d'une personne en cas de dysfonctionnement, d'incident, de défaillance, etc., en cours d'utilisation du transpalette,*
- *Le comportement résultant de l'application de la «loi du moindre effort» au cours de l'accomplissement d'une tâche,*
- *Pour certaines machines, le comportement prévisible de certaines personnes telles que: apprentis, adolescents, personnes handicapées, stagiaires tentés de conduire un transpalette, les opérateurs tentés par une utilisation en vue de paris, de compétition, à titre d'expérience personnelle.*

Le responsable du matériel doit tenir compte de ces critères pour évaluer l'aptitude d'une personne à conduire.

LE TRANSPALETTE

A - APTITUDE DU TRANSPALETTE À L'EMPLOI

MANITOU s'est assuré de l'aptitude à l'emploi de ce transpalette dans les conditions normales d'utilisation prévues dans cette notice d'instructions, avec un coefficient d'épreuve STATIQUE de 1,33 (tels que prévu par la norme EN ISO 3691-1) et un coefficient d'épreuve DYNAMIQUE de 1.

Avant la mise en service, le responsable d'établissement est tenu de vérifier que le transpalette est approprié aux travaux à effectuer et de réaliser certains essais (suivant la législation en vigueur).

B - ADAPTATION DU TRANSPALETTE AUX CONDITIONS HABITUELLES ENVIRONNEMENTALES

Tenir compte des conditions climatiques et atmosphériques du site d'utilisation:

- Protection contre le gel (voir: 3 - MAINTENANCE: LUBRIFIANTS),
- Adaptation des lubrifiants (vous renseigner auprès de votre concessionnaire),
- Ne pas travailler dans un entrepôt réfrigéré afin d'éviter les risques et dysfonctionnement liés au givrage et à la condensation. De plus l'autonomie de la batterie serait alors réduite.

⚠ IMPORTANT ⚠

Le plein des lubrifiants est effectué en usine pour des utilisations climatiques moyennes, soit: - 15°C à + 35°C et taux d'humidité inférieur à 90%.

Pour des utilisations plus sévères, il faut, avant la mise en route, vidanger et refaire les pleins en utilisant des lubrifiants adaptés en fonction des températures ambiantes.

Votre transpalette est conçu pour une utilisation à l'intérieur dans des locaux parfaitement aérés et ventilés. L'utilisation du transpalette est interdite dans les espaces à risques d'incendie ou potentiellement explosifs (ex. Raffinerie, dépôt de carburant ou de gaz, stockage de produits inflammables...).

Pour une utilisation dans ces espaces, des équipements spécifiques existent (vous renseigner auprès de votre concessionnaire).

Nos transpalettes sont conformes à la directive 2004/108/CE concernant la compatibilité électromagnétique (CEM), et à la norme harmonisée EN 12895 correspondante. Leur bon fonctionnement n'est plus garanti s'ils évoluent dans des zones où les champs électromagnétiques sont supérieurs au seuil fixé par cette norme (10 V/m).

La directive 2002/44/CE impose aux chefs d'établissement de ne pas exposer leurs employés à des doses de vibrations excessives. Il n'existe pas de code de mesure reconnu qui permettrait de comparer les machines des différents constructeurs. Les doses réelles reçues ne peuvent donc être mesurées que dans les conditions réelles, chez l'utilisateur.

Voici quelques conseils afin de minimiser ces doses de vibrations:

- Choisir le transpalette et son accessoire les mieux adaptés à l'utilisation prévue,
- S'assurer que les opérateurs adaptent leur vitesse d'exécution à l'état du terrain,
- Dans la mesure du possible, aménager les terrains pour améliorer la planéité, supprimer les obstacles et les nids de poule nuisibles.

C - MODIFICATION DU TRANSPALETTE

Pour votre sécurité et celle d'autrui, il est interdit, de modifier la structure et les réglages des différents composants de votre transpalette par vous-même (pression hydraulique, tarage des limiteurs, ajout d'équipement supplémentaire, d'accessoires non homologués ou non autorisés, etc.). Dans cette éventualité la responsabilité du constructeur serait dégagée.

LES INSTRUCTIONS

La notice d'instructions doit toujours être en bon état et à la disposition de l'opérateur.

Remplacer impérativement la notice d'instructions, ainsi que toutes les plaques et adhésifs qui seraient illisibles ou détériorés.

LA MAINTENANCE

La maintenance ou les réparations autres que celles détaillées dans la partie: 3 - MAINTENANCE doivent être réalisées par du personnel qualifié (voir votre concessionnaire) et dans les conditions de sécurité indispensable pour préserver la santé de l'opérateur ou celle d'autrui..

INSTRUCTIONS À L'OPÉRATEUR

PRÉAMBULE

⚠ IMPORTANT ⚠

Les risques d'accident lors de l'utilisation, l'entretien ou la réparation de votre transpalette peuvent être réduits, si vous respectez les instructions de sécurité et les mesures préventives détaillées dans cette notice.

Le non-respect des instructions de sécurité et d'utilisation, des instructions de réparation ou d'entretien de votre transpalette peuvent entraîner des accidents graves, voire mortels.

Seules les opérations et manœuvres décrites dans cette notice d'instructions doivent être réalisées. Le constructeur n'est pas en mesure de prévoir toutes les situations à risques possibles. Par conséquent, les instructions relatives à la sécurité indiquées dans la notice d'instructions et sur le transpalette ne sont pas exhaustives.

Vous devez à tout moment en tant qu'opérateur, raisonnablement envisager les risques possibles pour vous-même, autrui ou le transpalette lorsque vous utilisez celui-ci.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

A - NOTICE D'INSTRUCTIONS

Lire attentivement la notice d'instructions.

La notice d'instructions doit toujours être en bon état et à la disposition de l'opérateur.

Signaler impérativement toutes les plaques et adhésifs qui ne seraient plus lisibles ou qui seraient détériorés.

B - AUTORISATION DE CONDUITE

Seul le personnel qualifié et autorisé peut utiliser le transpalette. Cette autorisation est donnée par écrit par le responsable compétent dans l'établissement d'utilisation du transpalette et doit être portée en permanence par l'opérateur.

L'opérateur n'est pas habilité à autoriser la conduite du transpalette par une autre personne.

C - ENTRETIEN

L'opérateur qui constate que son transpalette n'est pas en bon état de marche ou ne répond pas aux consignes de sécurité doit en informer immédiatement son responsable.

Il est interdit à l'opérateur d'effectuer lui-même toute réparation ou réglage, sauf s'il a été formé à cet effet. Il devra tenir lui-même son transpalette en parfait état de propreté s'il est chargé de ce soin.

L'opérateur doit effectuer l'entretien journalier (voir: 3 - MAINTENANCE: A - TOUS LES JOURS OU TOUTES LES 10 HEURES DE MARCHE).

⚠ IMPORTANT ⚠

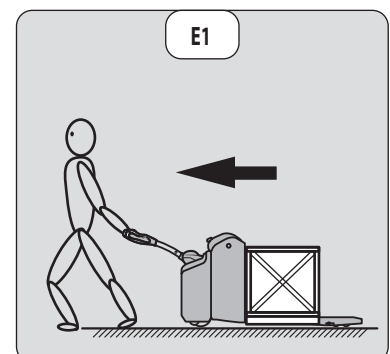
Ne pas utiliser le transpalette si les pneumatiques sont endommagés ou excessivement usés, car cela pourrait mettre en danger votre sécurité ou celle d'autrui, ou entraîner des dommages sur le transpalette.

D - MODIFICATION DU TRANSPALETTE

Pour votre sécurité et celle d'autrui, il est interdit, de modifier la structure et les réglages des différents composants de votre transpalette par vous-même (pression hydraulique, tarage des limiteurs, ajout d'équipement supplémentaire, d'outils non homologués ou non autorisés, etc.). Dans cette éventualité la responsabilité du constructeur serait dégagée.

E - SENS DE DÉPLACEMENT DU TRANSPALETTE

Le transpalette est en marche avant lorsque l'opérateur tient le timon d'une main et le transpalette se situe derrière lui (fig. E1).



A - AVANT L'UTILISATION DU TRANSPALETTE

Avant d'utiliser le transpalette, l'opérateur doit vérifier qu'il n'y a personne dans la zone à risque et il doit tenir les personnes non autorisées en dehors de cette zone. Il est surtout interdit de rester à proximité des organes mobiles.

Si malgré son avertissement, des personnes refusent de quitter la zone à risque, l'opérateur ne doit pas procéder à l'utilisation du transpalette.

L'opérateur doit s'assurer que l'appareil est en parfait état de marche en contrôlant les points suivants:

- Le fonctionnement des freins, timon en position verticale et en position horizontale poussé vers le bas,
- Le fonctionnement du contacteur à clé destiné à interdire l'utilisation de l'appareil par des personnes non autorisées,
- Que le timon remonte correctement en position verticale,
- Que les papillons (les commandes de déplacement du transpalette) reviennent correctement en position neutre,
- Le fonctionnement du coupe batterie (arrêt d'urgence),
- Le fonctionnement de l'avertisseur sonore,
- L'état des roues et des galets,
- L'état des bras de fourche qui ne doivent pas présenter de dommages visibles (déformation, fissure ou forte usure),
- Le fonctionnement du système hydraulique (montée et descente) et que la descente à vide de la fourche s'effectue sans à-coup et sans coincement,
- Le capot est bien en place,
- L'état de charge de la batterie et de ses connexions,
- Que le chargeur n'est plus raccordé au secteur et que le cordon est correctement rangé,
- Que les dispositifs de sécurité sont bien en place et opérationnels.

L'opérateur qui constate que son transpalette n'est pas en bon état de marche ou ne répond pas aux consignes de sécurité ne doit pas utiliser l'appareil et doit en rendre compte à son responsable.

B - DISPOSITION AU POSTE DE CONDUITE

Quelle que soit son expérience, l'opérateur devra se familiariser avec l'emplacement et l'utilisation des instruments de commande avant de mettre le transpalette en service.

Porter des vêtements adaptés à la conduite du transpalette et éviter les vêtements flottants.

Se munir des équipements de protection correspondant au travail envisagé.

Rester toujours attentif lors de l'utilisation du transpalette, n'écouter ni radio ni musique avec un casque ou des écouteurs.

Il est interdit de s'asseoir sur le transpalette.

Il est interdit de transporter des passagers sur le transpalette (fig. B1).

Il est interdit de pousser ou de tracter une charge avec le transpalette.

Il est interdit de freiner brusquement et de prendre des virages à pleine vitesse.



C - ENVIRONNEMENT

Ce transpalette n'est pas prévu pour être utilisé en extérieur ou pour circuler sur la voie publique.

L'opérateur doit se conformer aux règles de sécurité propre au site.

Seules les allées de circulation autorisées par le chef d'établissement doivent être utilisées pour le déplacement.

Toutes les allées de circulation doivent être marquées de façon visibles. Elles ne doivent comporter ni virages serrés, ni pentes, ni passages trop étroits ou trop bas.

Le sol des allées de circulation doit être suffisamment solide, sensiblement plan et horizontal, propre, non glissant et sans irrégularité.

La largeur des allées de circulation devra être supérieure d'au moins 400 mm à la largeur hors tout du transpalette ou de la charge, si celle-ci est supérieure à celle du transpalette.

Tout obstacle ou endroit dangereux doit être signalé en amont par un marquage approprié.

Les charges déposées dans les structures de stockage ne doivent pas dépasser et empiéter sur les allées de circulation.

Seules les personnes autorisées peuvent avoir accès aux allées de circulation.

Au cours des opérations de manutention, veiller que rien ni personne ne gêne l'évolution du transpalette et de la charge.

N'autoriser personne à s'approcher de l'aire d'évolution du transpalette.

Tenir compte des dimensions du transpalette et de sa charge avant de s'engager dans un passage étroit ou bas.

Ne jamais s'engager sur un pont de chargement sans avoir vérifié:

- Qu'il est convenablement mis en place et amarré,
- Que l'organe avec lequel il est en liaison (wagon, camion, etc.), ne peut se déplacer,
- Que ce pont est prévu pour le poids total du transpalette éventuellement en charge,
- Que ce pont est prévu pour l'encombrement du transpalette.

S'assurer que les rampes à franchir ont une pente inférieure à celles indiquées dans le tableau des caractéristiques techniques des appareils. Les pentes doivent avoir des transitions régulières afin d'éviter tout frottement qui risquerait d'endommager le châssis du transpalette.

Ne jamais s'engager sur une passerelle, un plancher ou dans un monte-charge, sans avoir la certitude qu'ils sont bien prévus pour le poids et l'encombrement du transpalette en charge et sans avoir vérifié qu'ils sont en bon état.

Prendre garde aux quais de chargement, tranchées, échafaudages, terrains meubles, regards.

S'assurer que l'échafaudage, la plate-forme de chargement, la pile ou le sol sont capables de supporter la charge.

Ne jamais empiler des charges sur terrain accidenté, elles risquent de se renverser.

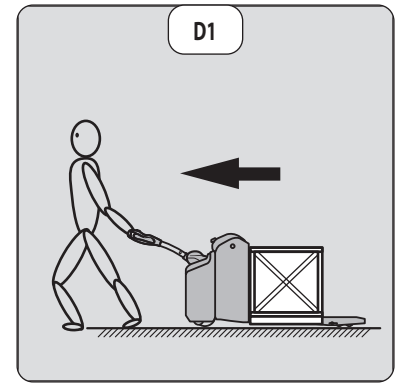
En cas de vent fort, ne pas faire de manutention mettant en danger la stabilité du transpalette et de la charge, surtout si la charge a une prise au vent importante.

D - VISIBILITÉ

La sécurité des personnes se trouvant dans la zone d'évolution du transpalette ainsi que celle du transpalette et de son opérateur, sont liées à la visibilité de l'opérateur sur l'environnement immédiat du transpalette, en toutes circonstances et en permanence.

En marche avant, la charge restant derrière l'opérateur, celle-ci ne peut gêner la visibilité (fig. D1).

Lors de manœuvre et de déplacement en marche arrière, si le volume de la charge limite la visibilité, demander l'aide d'une personne (placée hors de l'aire d'évolution du transpalette) dirigeant la manœuvre, en s'assurant d'avoir toujours une bonne visibilité sur cette personne.



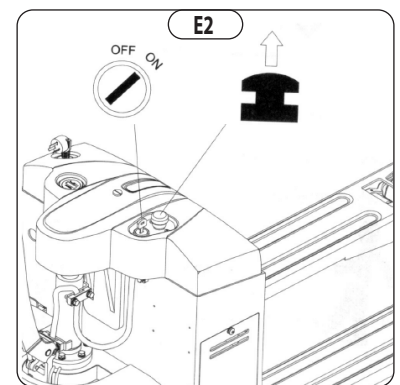
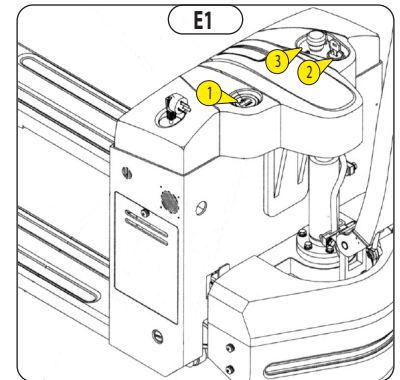
E - MISE SOUS TENSION DU TRANSPALETTE

Le transpalette est à déplacement et à levée électrique conçus pour la manutention de charges palettisées.

INSTRUCTIONS

- Tirer l'arrêt d'urgence (3) (fig. E1/fig.E2),
- Insérer la clé dans le contacteur et tourner la clé sur position ON pour mettre le transpalette sous tension (2) (fig. E1/fig.E2).

L'indicateur de charge (1) (fig. E1) affiche le niveau de charge de la batterie.



F - CONDUITE DU TRANSPALETTE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

⚠ IMPORTANT ⚠

Nous appelons l'attention des opérateurs sur les risques encourus liés à l'utilisation du transpalette, notamment:

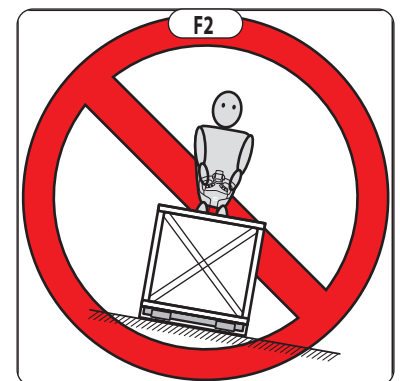
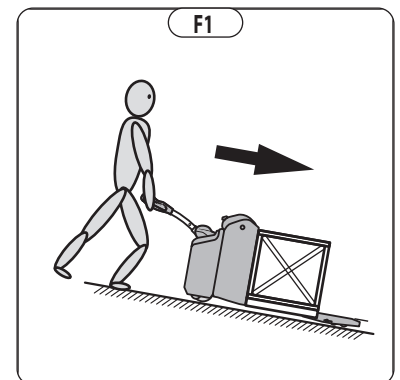
- Risque de perte de contrôle.

- L'opérateur doit rester maître de son transpalette.

Il est formellement interdit de toucher les organes mobiles (fourche, etc).

Respecter les règles de circulation de l'entreprise.

- Ne pas accomplir d'opérations qui dépassent les capacités du transpalette,
- Les charges transportées doivent être équilibrées et correctement arrimées pour éviter tout risque de chute,
- S'assurer que les palettes, caisses, etc., sont en bon état et appropriées à la charge à lever,
- Se familiariser avec le transpalette sur le terrain où il devra évoluer,
- S'assurer de l'efficacité des freins de service,
- La vitesse de déplacement du transpalette en charge doit être adaptée aux conditions de circulation interne,
- Déplacer le transpalette en souplesse et choisir une allure appropriée aux conditions d'utilisation (configuration du terrain, charge du transpalette),
- Ne pas utiliser les commandes de montée ou descente lorsque le transpalette est en mouvement,
- Aborder les virages, les passages étroits ou à portes battantes à vitesse réduite ainsi que tous les secteurs où la visibilité est réduite,
- Rester en toutes circonstances maître de l'allure du transpalette,
- Freiner progressivement et sans brutalité,
- Ne pas laisser le contact électrique trop longtemps sans nécessité,
- Ne jamais laisser le contact électrique en l'absence de l'opérateur,
- Regarder dans la direction de la marche et toujours conserver une bonne visibilité sur le parcours,
- Contourner les obstacles en prévoyant une marge de sécurité,
- Sur une rampe, l'opérateur doit toujours être en amont du transpalette (fig.F1),
- Les rampes ne doivent pas être prises perpendiculairement à l'axe de la pente,
- Ne jamais faire demi-tour sur une rampe (fig.F2),



INSTRUCTIONS

- Mettre le timon dans la zone de conduite (F) (fig. F3) de façon à déverrouiller la sécurité électrique,
- L'orientation du timon détermine la direction du transpalette,
- Pour déplacer le transpalette, celui-ci doit suivre l'opérateur,
- Pousser progressivement l'un des papillons de commandes vers le bas ou vers le haut (1) (fig. F4) selon le sens de marche choisi.

Le transpalette étant équipé d'un variateur électronique, sa vitesse est progressive et augmente en fonction de la position angulaire du papillon de commande.

- Pour freiner et stopper le transpalette, relâcher le papillon de commande ; celui-ci revient en position neutre et le transpalette s'arrête progressivement,
- En cas d'urgence, pour stopper le transpalette, abaisser complètement (B1) (fig. F3) ou relever le timon (B2) (fig. F3), cela actionne le frein commandé électriquement.

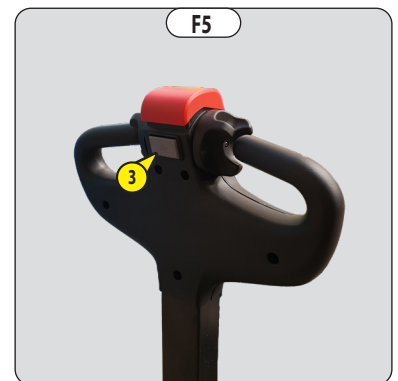
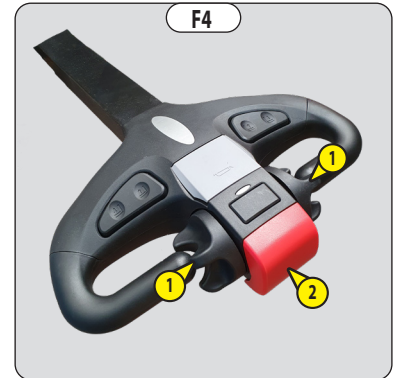
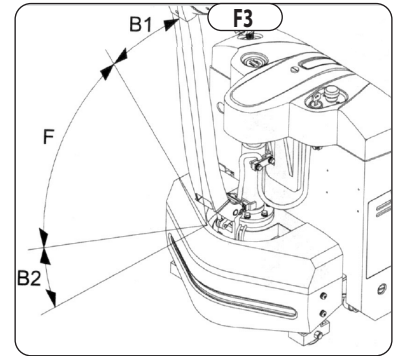
Le timon revient automatiquement en position verticale dès qu'il est relâché. Le frein de parking est actionné et l'arrêt est immédiat.

L'extrémité du timon est munie d'une sécurité anti-écrasement (2) (fig. F4) qui protège l'opérateur en inversant le sens de marche du transpalette dès qu'elle est pressée. Le transpalette ne s'arrête que lorsque la pression sur la sécurité a cessé ou après quelques secondes. Ceci est uniquement valable lorsque le transpalette est en marche avant.

Le bouton représentant une tortue (3) (fig.F5) permet de déplacer le transpalette à une vitesse réduite. Cette fonction est très utile lors de manoeuvres dans des environnements exigus. Lorsque ce bouton est actionné, le transpalette se déplace à 30% de sa vitesse nominale.

- Maintenir enfoncé le bouton tortue (3) (fig.F5)
- Pousser le papillon vers le haut ou vers le bas (1)(fig.F4) suivant le sens de marche choisi.

(voir: 2 - DESCRIPTION: INSTRUMENTS DE CONTRÔLE ET DE COMMANDE).



G - ARRÊT DU TRANSPALLETTE

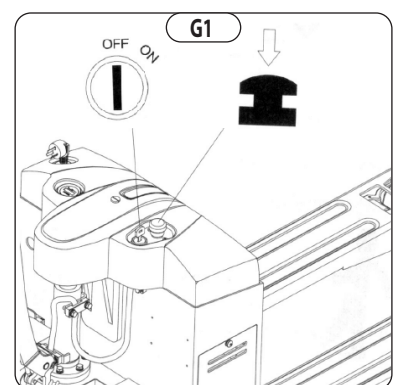
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Lorsque le transpalette est à l'arrêt, ou lorsque l'opérateur doit quitter son poste de conduite (même momentanément), mettre la fourche en position basse,
- Ne jamais laisser la clé de contact sur le transpalette en l'absence de l'opérateur,
- S'assurer que le transpalette n'est pas dans un emplacement où il pourrait gêner la circulation et à moins d'un mètre du rail d'une voie ferrée,
- En cas de stationnement prolongé sur un site, protéger le transpalette contre les intempéries, la batterie débranchée et chargée au maximum. Pour un stationnement de plusieurs mois dans une zone à environ 20°C prévoir au moins une charge par mois.

INSTRUCTIONS

- Parquer le transpalette sur un terrain sensiblement plat,
- Mettre la fourche en position basse,
- Tourner la clé sur position OFF (fig. G1),
- Enlever la clé,
- Pousser l'arrêt d'urgence (fig. G1),
- Si nécessaire recharger la batterie.

(voir: 2 - DESCRIPTION: INSTRUMENTS DE CONTRÔLE ET DE COMMANDE).



H - CHARGE DE LA BATTERIE

Règles de fonctionnement en toute sécurité pour l'utilisation de la batterie :

- Veuillez charger la batterie à une température ambiante comprise entre 0°C et 40°C.
- Ne jamais essayer d'ouvrir la batterie.
- Veuillez protéger la batterie de projection d'eau ou d'infiltration de tout liquide corrosif.
- Ne jamais charger la batterie près d'un feu ou dans un environnement à haute température ambiante.
- Ne jamais laisser la batterie près d'une flamme, de la chaleur ou d'objets inflammables et explosifs.
- Ne jamais essayer de court-circuiter la batterie avec des fils ou d'autres objets métalliques.
- Ne jamais percer le boîtier de la batterie avec tout objet pointus.
- Avant de commencer à charger la batterie, vérifiez les connexions du câble et du connecteur.
- Ne jamais fumer ou utiliser une flamme nue pendant la charge de la batterie.
- Lorsque le transpalette n'est pas utilisé, il doit être stocké après avoir chargé la batterie. Il est recommandé de procéder au rechargement de cette batterie au moins une fois par semaine.
- Pour la mise au rebut de la batterie, veuillez contacter votre concessionnaire.

⚠ IMPORTANT ⚠

- *Ne jamais charger la batterie lithium en dessous de 0°C,*
- *En cas de panne de la batterie lithium, veuillez contacter votre concessionnaire, n'essayer jamais de démonter la batterie lithium,*
- *Veuillez suivre strictement les règles d'utilisation de la batterie lithium.*
- *Un fonctionnement incorrect peut provoquer des fuites, de la chaleur et de la fumée sur la batterie lithium et peut provoquer un incendie ou une explosion,*
- *La mise au rebut de la batterie usagée doit être conforme à la réglementation environnementale, veuillez contacter votre concessionnaire,*
- *Le transpalette doit utiliser une batterie au lithium conforme à la norme EN 62619,*
- *Lors du remplacement de la batterie au lithium, assurez vous que celle-ci comporte les memes spécifications de dimensions et de poids.*

INSTRUCTIONS POUR LA MANUTENTION D'UNE CHARGE

A - MASSE DE LA CHARGE ET CENTRE DE GRAVITÉ

Avant de prendre une charge, vous devez connaître sa masse et son centre de gravité. La capacité maximale de levage est indiquée sur la plaque signalétique située sous le timon.

Pour les charges de volume irrégulier ou asymétrique, déterminer le centre de gravité dans le sens transversal avant toute manutention et positionner celui-ci dans l'axe longitudinal du transpalette (fig. A1 et fig. A2).

Pour les charges à centre de gravité mobile (telles que les liquides), tenir compte des variations du centre de gravité pour déterminer la charge à manutentionner et redoubler de prudence et de vigilance pour limiter au maximum ces variations.

⚠ IMPORTANT ⚠

Il est interdit de déposer directement sur la fourche par un moyen extérieur une charge de masse supérieure à la capacité effective.

Il est interdit de manutentionner une charge de masse supérieure à la capacité effective indiquée sur la plaque signalétique du transpalette.

B - PRISE D'UNE CHARGE AU SOL

- Approcher le transpalette perpendiculairement à la charge, la fourche en position basse (fig. B1).
- Placer le transpalette dans l'axe de la charge (fig. B2), excepté si le volume de la charge est asymétrique,
- Engager la fourche à fond sous la charge,
- Lever la charge.

La charge doit être parfaitement équilibrée, calée ou amarrée à son support afin d'éviter tout risque de glissement ou de basculement.

Ne jamais lever une charge dont certains éléments peuvent se désolidariser et blesser l'opérateur.

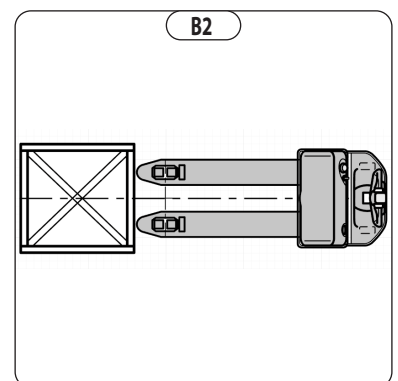
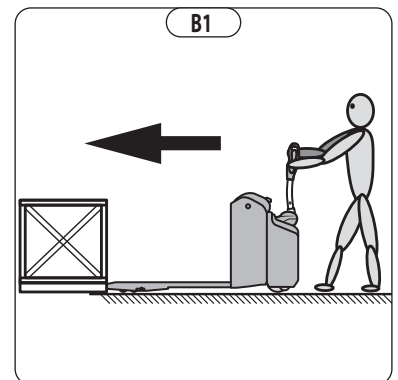
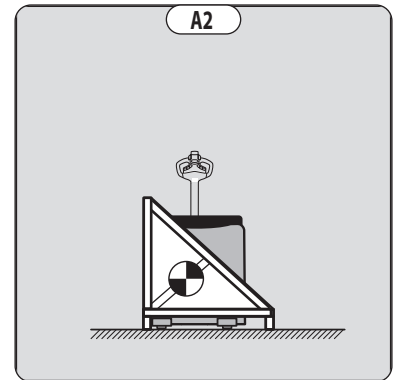
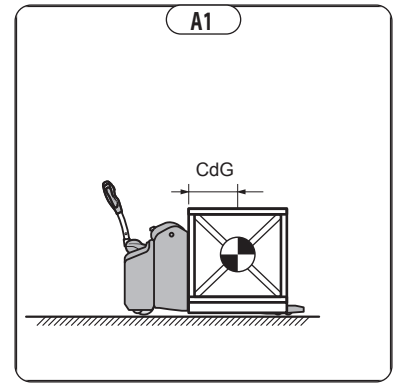
Ne jamais lever une charge avec un seul bras de fourche.

Ne jamais lever de personne avec le transpalette.

L'opérateur doit s'assurer que l'écart entre les bras de fourche est suffisant pour garantir la stabilité de la charge.

La charge ne doit pas dépasser de la fourche de plus de 50 mm.

La largeur de la charge ne doit pas être supérieure à deux fois la largeur extérieure maximum de la fourche.



INSTRUCTIONS DE MAINTENANCE DU TRANSPALETTE

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Porter des vêtements adaptés pour la maintenance du transpalette, éviter les bijoux et les vêtements flottants.

Débrancher la prise de batterie avant toute intervention sur le transpalette et retirer la clé de contact.

Lire attentivement la notice d'instructions.

Effectuer les réparations nécessaires, mêmes mineures, dès que possible.

Réparer toute fuite, même mineure, dès que possible.

Veiller à ce que les matières consommables et les pièces usagées soient évacuées et éliminées conformément aux décrets en vigueur sur la protection de l'environnement.

Attention aux risques de brûlures et de projection d'acide de la batterie.

ENTRETIEN

Effectuer l'entretien périodique (voir: 3 - MAINTENANCE) en vue de maintenir votre transpalette en bon état de fonctionnement. Le non-respect de l'entretien périodique peut mettre fin aux conditions de garantie contractuelle.

CARNET DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance effectuées en application des recommandations de la partie: 3 - MAINTENANCE et les autres opérations d'inspection, d'entretien, de réparation ou de modifications effectuées sur le transpalette ou sur ses outils doivent être consignées dans un carnet de maintenance.

Pour chaque opération, sont indiqués la date des travaux, les noms des personnes ou entreprises les ayant effectuées, la nature de l'opération et le cas échéant, sa périodicité.

Dans le cas de remplacement d'éléments du transpalette, les références de ces éléments sont indiquées.

NIVEAUX DES LUBRIFIANTS

Utiliser les lubrifiants préconisés (n'utiliser en aucun cas des lubrifiants usagés).

HYDRAULIQUE

Toute intervention sur le circuit hydraulique de manutention de la charge est interdite, à l'exception des opérations décrites dans le chapitre: 3 - MAINTENANCE.

Ne pas essayer de desserrer les raccords, les flexibles ou un composant hydraulique avec le circuit sous pression.

ÉLECTRICITÉ

Ne pas déposer de pièces métalliques sur la batterie.

Débrancher la batterie avant de travailler sur le circuit électrique.

⚠ IMPORTANT ⚠

Débrancher la prise batterie et la protéger avant toute opération de lavage.

Ne pas mouiller les composants électriques et ne pas utiliser de nettoyeur à la vapeur ni de jet de lavage.

La batterie doit toujours être propre et sèche afin d'éviter les phénomènes d'autodécharge et les courants de fuite.

Nettoyer le transpalette ou au moins la zone concernée avant toute intervention.

Lors du lavage, éviter les articulations, les composants et connexions électriques.

Si besoin protéger contre la pénétration d'eau, de vapeur ou de produits de nettoyage les composants susceptibles d'être endommagés, en particulier les composants et connexions électriques.

Nettoyer le transpalette de toute trace d'huile ou de graisse.

Ne pas couvrir la batterie avec une feuille plastique, ceci provoque une accumulation d'électricité statique et peut provoquer une explosion.

POUR TOUTE INTERVENTION AUTRE QUE L'ENTRETIEN RÉGULIER, CONSULTER VOTRE CONCESSIONNAIRE.

ARRÊT DE LONGUE DURÉE DU TRANSPALETTE

INTRODUCTION

Les recommandations ci-dessous ont pour but d'éviter que le transpalette ne s'endommage lorsqu'il est retiré du service pendant une période prolongée.



Les procédures d'arrêt de longue durée et de remise en service du transpalette, doivent être effectuées par votre concessionnaire.

PRÉPARATION DU TRANSPALETTE

- Nettoyer entièrement le transpalette.
- Contrôler et réparer toutes les fuites éventuelles d'huile.
- Remplacer ou réparer toutes les pièces usées ou endommagées.
- Laver les surfaces peintes du transpalette à l'eau claire et froide et les essuyer.
- Faire les retouches de peinture nécessaires.
- Procéder à l'arrêt du transpalette (voir: INSTRUCTIONS DE CONDUITE À VIDE ET EN CHARGE).
- Enlever la pression dans les circuits hydrauliques.

PROTECTION DU TRANSPALETTE

- Débrancher la batterie et la stocker dans un lieu sûr à l'abri du froid. Elle devra être rechargée à 100% une fois par mois (voir: 3 - MAINTENANCE: A - TOUS LES JOURS OU TOUTES LES 10 HEURES DE MARCHE).

NOTA: Si le transpalette doit être stocké à l'extérieur, le recouvrir d'une bâche étanche.

REMISE EN SERVICE DU TRANSPALETTE

- Remonter et rebrancher la batterie.
- Effectuer l'entretien journalier (voir: 3 - MAINTENANCE: A - TOUS LES JOURS OU TOUTES LES 10 HEURES DE MARCHE).
- Procéder au graissage complet du transpalette (voir: 3 - MAINTENANCE: TABLEAU D'ENTRETIEN).
- Démarrer le transpalette en respectant les instructions et les consignes de sécurité (voir: INSTRUCTIONS DE CONDUITE À VIDE ET EN CHARGE).
- Effectuer tous les mouvements hydrauliques.

MISE HORS SERVICE DU TRANSPALETTE

MISE HORS SERVICE

L'opérateur doit mettre son appareil hors service dans les conditions suivantes:

- Dès qu'il détecte une anomalie dans le fonctionnement de l'appareil,
- Dès que l'état de l'appareil ne lui permet plus de travailler en sécurité (bras de fourche présentant des fissures ou des déformations, mauvais état du train de roues, etc.),
- Les dispositifs de sécurité sont absents ou inopérants,
- Le marquage réglementaire présent sur l'appareil n'est plus lisible,
- Des personnes non autorisées se trouvent dans la zone à risque,
- Dès que les conditions de circulation ne lui permettent plus de travailler en sécurité (sol glissant, allées de circulation encombrées etc.).

L'opérateur doit alors procéder à la mise à l'arrêt de l'appareil suivant les indications décrites au paragraphe G « Arrêt du transpalette » du chapitre « INSTRUCTIONS D'UTILISATION À VIDE ET EN CHARGE » et avertir son responsable des raisons ayant impliqué la mise hors service de l'appareil.

La remise en marche de l'appareil ne pourra intervenir que si les causes de la mise hors service sont éliminées.

MISE AU REBUT DU TRANSPALETTE

MANITOU respecte les réglementations issues de la directive 2000/53/CE relative à la fin de vie du transpalette. Ce transpalette ne comporte aucune substance et aucun matériau proscrit par la directive 2000/53/CE.

NOTA: Avant de mettre au rebut le transpalette, consulter votre concessionnaire.

RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

MÉTAUX

- Ils sont récupérables et recyclables à 100 %.

MATIÈRES PLASTIQUES

- Les pièces plastiques sont repérées par un marquage, conformément à la réglementation en vigueur.
- Afin de faciliter le processus de recyclage, l'éventail des matériaux utilisés a été limité.
- La majeure partie des matières plastiques est constituée par des plastiques dits thermoplastiques aisément recyclables par fusion, granulation ou broyage.

CAOUTCHOUCS

- Les pneus et les joints peuvent être broyés pour être utilisés dans la fabrication du ciment ou pour obtenir des granulés réutilisables.

VERRES

- Ils peuvent être démontés et collectés pour être traités par les verriers.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En confiant l'entretien de votre transpalette au réseau MANITOU, le risque de pollution est limité et la contribution à la protection de l'environnement est respectée.

PIÈCES USÉES OU ACCIDENTÉES

- Ne pas abandonner les pièces en pleine nature.
- MANITOU et son réseau ont souscrit à une démarche de protection de l'environnement par le recyclage.

HUILES USÉES

- Le réseau MANITOU en fait assurer la collecte et le traitement.
- En lui confiant les vidanges, le risque de pollution en est limité.

BATTERIES ET PILES USAGÉES

- Ne pas jeter les batteries et les piles de télécommande, elles contiennent des métaux nocifs pour l'environnement.
- Rapporter au réseau MANITOU ou à tout autre point de collecte agréé.

NOTA: MANITOU a pour objectif de fabriquer des transpalettes offrant les meilleures performances et limitant les émissions polluantes.

2 - DESCRIPTION

TABLE DES MATIÈRES

2 - DESCRIPTION

<u>DÉCLARATION «CE» DE CONFORMITÉ</u>	<u>2-4</u>
<u>ADHÉSIFS ET PLAQUES DE SÉCURITÉ</u>	<u>2-6</u>
<u>IDENTIFICATION DU TRANSPALETTE</u>	<u>2-7</u>
<u>CARACTÉRISTIQUES</u>	<u>2-8</u>
<u>INSTRUMENTS DE CONTRÔLE ET DE COMMANDE</u>	<u>2-10</u>

1) **DÉCLARATION «CE» DE CONFORMITÉ (originale)**
«EC» DECLARATION OF CONFORMITY (original)

2) La société, *The company* : **LMH SOLUTIONS**

3) Adresse, *Address* : **1070, ZI EVRE ET LOIRE - 49600 - BEAUPREAU - FRANCE**

4) Dossier technique, *Technical file* : **LMH SOLUTIONS - 1070, ZI EVRE ET LOIRE
49600 - BEAUPREAU - FRANCE**

5) Constructeur de la machine décrite ci-après, *Manufacturer of the machine described below* :
EP15 Lithium Easy

6) Déclare que cette machine, *Declares that this machine* :

7) Est conforme aux directives suivantes et à leurs transpositions en droit national, *Complies with the following directives and their transpositions into national law* :

2006/42/CE

8) Pour les machines annexe IV, *For annex IV machines* :

9) Numéro d'attestation, *Certificate number* :

10) Organisme notifié, *Notified body* :

15) Normes harmonisées utilisées, *Harmonised standards used* :

16) Normes ou dispositions techniques utilisées, *Standards or technical provisions used* :

17) Fait à, *Done at* : **Beaupréau**

18) Date, *Date* : **22/07/2021**

19) Nom du signataire, *Name of signatory* :

20) Fonction, *Function* :

21) Signature, *Signature* :

bg : 1) удостоверение за «CE» съответствие (оригинална), 2) Фирмата, 3) Адрес, 4) Техническо досие, 5) Фабрикант на описаната по-долу машина, 6) Обявява, че тази машина, 7) Отговаря на следните директиви и на тяхното съответствие национално право, 8) За машините към допълнение IV, 9) Номер на удостоверението, 10) Наименувана фирма, 15) хармонизирани стандарти използвани, 16) стандарти или технически правила, използвани, 17) Изработено в, 18) Дата, 19) Име на разписалия се, 20) Функция, 21) Функция.

cs : 1) ES prohlášení o shodě (původní), 2) Název společnosti, 3) Adresa, 4) Technická dokumentace, 5) Výrobce níže uvedeného stroje, 6) Prohlašuje, že tento stroj, 7) Je v souladu s následujícími směrnicemi a směrnicemi transponovanými do vnitrostátního práva, 8) Pro stroje v příloze IV, 9) Číslo certifikátu, 10) Notifikační orgán, 15) harmonizované normy použity, 16) Norem a technických pravidel používaných, 17) Místo vydání, 18) Datum vydání, 19) Jméno podepsaného, 20) Funkce, 21) Podpis.

da : 1) EF Overensstemmelseserklæring (original), 2) Firmaet, 3) Adresse, 4) tekniske dossier, 5) Konstruktor af nedenfor beskrevne maskine, 6) Erklærer, at denne maskine, 7) Overholder nedennævnte direktiver og disses gennemførelse til national ret, 8) For maskiner under bilag IV, 9) Certifikat nummer, 10) Bemyndigede organ, 15) harmoniserede standarder, der anvendes, 16) standarder eller tekniske regler, 17) Udfærdiget i, 18) Dato, 19) Underskrivers navn, 20) Funktion, 21) Underskrift.

de : 1) EG-Konformitätserklärung (original), 2) Die Firma, 3) Adresse, 4) Technischen Unterlagen, 5) Hersteller der nachfolgend beschriebenen Maschine, 6) Erklärt, dass diese Maschine, 7) den folgenden Richtlinien und deren Umsetzung in die nationale Gesetzgebung entspricht, 8) Für die Maschinen laut Anhang IV, 9) Bescheinigungsnummer, 10) Benannte Stelle, 15) angewandten harmonisierten Normen, 16) angewandten sonstigen technischen Normen und Spezifikationen, 17) Ausgestellt in, 18) Datum, 19) Name des Unterzeichners, 20) Funktion, 21) Unterschrift.

el : 1) Δήλωση συμμόρφωσης CE (πρωτότυπο), 2) Η εταιρεία, 3) Διεύθυνση, 4) τεχνικό φάκελο, 5) Κατασκευάστρια του εξής περιγραφόμενου μηχανήματος, 6) Δηλώνει ότι αυτό το μηχανήμα, 7) Είναι σύμφωνο με τις εξής οδηγίες και τις προσαρμογές τους στο εθνικό δίκαιο, 8) Για τα μηχανήματα παραρτήματος IV, 9) Αριθμός δήλωσης, 10) Κοινοποιημένος φορέας, 15) εναρμονισμένα πρότυπα που χρησιμοποιούνται, 16) Πρότυπα ή τεχνικούς κανόνες που χρησιμοποιούνται, 16) Είναι σύμφωνο με τα εξής πρότυπα και τεχνικές διατάξεις, 17) Έν, 18) Ημερομηνία, 19) Όνομα του υπογράφοντος, 20) Θέση, 21) Υπογραφή.

es : 1) Declaración DE de conformidad (original), 2) La sociedad, 3) Dirección, 4) expediente técnico, 5) Constructor de la máquina descrita a continuación, 6) Declara que esta máquina, 7) Está conforme a las siguientes directivas y a sus transposiciones en derecho nacional, 8) Para las máquinas anexo IV, 9) Número de certificación, 10) Organismo notificado, 15) normas armonizadas utilizadas, 16) Otras normas o especificaciones técnicas utilizadas, 17) Hecho en, 18) Fecha, 19) Nombre del signatario, 20) Función, 21) Firma.

et : 1) EÜ vastavusdeklaratsioon (algupärane), 2) Äriühing, 3) Aadress, 4) Tehniline dokumentatsioon, 5) Seadme tootja, 6) Kinnitab, et see toode, 7) On vastavuses järgmistele direktiivide ja nende riigisisesesse õigusesse ülevõtmiseks vastuvõetud õigusaktidega, 8) IV lisas loetletud seadmete puhul, 9) Tunnistuse number, 10) Sertifitseerimisasutus, 15) kasutatud ühtlustatud standardite, 16) Muud standardites või spetsifikatsioonides kasutatakse, 17) Väljaandmise koht, 18) Väljaandmise aeg, 19) Allkirjastaja nimi, 20) Amet, 21) Allkiri.

fi : 1) EY-vaatimustenmukaisuusvakuutus (alkuperäiset), 2) Yritys, 3) Osoite, 4) teknisen eritelmän, 5) Jäljessä kuvaton koneen valmistaja, 6) Vakuuttaa, että tämä kone, 7) Täyttää seuraavien direktiivien sekä niitä vastaavien kansallisten säännösten vaatimukset, 8) Liitteen IV koneiden osalta, 9) Todistuksen numero, 10) Ilmoitettu laitos, 15) yhdenmukaistettuja standardeja käytetään, 16) muita standardeja tai eritelmät, 17) Paikka, 18) Aika, 19) Allekirjoittajan nimi, 20) Toimi, 21) Allekirjoitus.

ga : 1) «EC» dearbhú comhréireachta (bunaidh), 2) An comhlacht, 3) Seoladh, 4) comhad teicniúil, 5) Déantóir an innill a thuairiscítear thíos, 6) Dearbhaíonn sé go bhfuil an t-inneall, 7) Go gclóíonn sé le na treoracha seo a leanas agus a trasúimh isteach i ndlí náisiúnta, 8) Le haghaidh innill an aghuisín IV, 9) Uimhir teastais, 10) Comhlacht a chuireadh i bhfios, 15) gaighdeáin eile nó sonraíochtaí teicniúla a úsáidtear, 17) Déanta ag, 18) Dáta, 19) Ainm an tsinitheora, 20) Feidhm, 21) Síniú.

hu : 1) CE megfelelőségi nyilatkozat (eredeti), 2) A vállalat, 3) Cím, 4) műszaki dokumentáció, 5) Az alábbi gép gyártója, 6) Kijelenti, hogy a gép, 7) Megfelel az alábbi irányelveknek valamint azok honosított előírásainak, 8) A IV. melléklet gépeihez, 9) Bizonylati szám, 10) Értéсített szervezet, 15) felhasznált harmonizált szabványok, 16) egyéb felhasznált műszaki szabványok és előírások hivatkozásai, 17) Kelt (hely), 18) Dátum, 19) Aláíró neve, 20) Funkció, 21) Aláírás.

is : 1) Samræmisvottorð ESB (upprunalega), 2) Fyrirtækið, 3) Aðsetur, 4) Tæknilegar skrá, 5) Smíður tækisins sem lýst er hér á eftir, 6) Staðfestir að tækið, 7) Samræmist eftirfarandi stöðlum og staðfærslu þeirra með hljóðn af þjóðarrétti, 8) Fyrir tækin í aukakafla IV, 9) Staðfestingarnúmer, 10) Tilkynnt til, 15) samhæfða staðla sem notaðir, 16) önnur staðlar eða forskriftir notað, 17) Staður, 18) Dagsetning, 19) Nafn undirritaðs, 20) Staða, 21) Undirskrift.

it : 1) Dichiarazione CE di conformità (originale), 2) La società, 3) Indirizzo, 4) fascicolo tecnico, 5) Costruttore della macchina descritta di seguito, 6) Dichiara che questa macchina, 7) È conforme alle direttive seguenti e alle relative trasposizioni nel diritto nazionale, 8) Per le macchine Allegato IV, 9) Numero di Attestazione, 10) Organismo notificato, 15) norme armonizzate applicate, 16) altre norme e specifiche tecniche applicate, 17) Stabilità a, 18) Data, 19) Nome del firmatario, 20) Funzione, 21) Firma.

lt : 1) CE atitikties deklaracija (originalas), 2) Bendrovė, 3) Adresas, 4) Techninė byla, 5) Žemiau nurodytas įrenginio gamintojas, 6) Pareiškia, kad šis įrenginys, 7) Atitinka toliau nurodytas direktyvas ir į nacionalinius teisės aktus perkeltas jų nuostatas, 8) IV priedas dėl mašinų, 9) Sertifikuoto Nr, 10) Paskelbtos įstaiga, 15) suderintus standartus naudojamus, 16) Kiti standartai ir techninės specifikacijos, 17) Pasirašyta, 18) Data, 19) Pasirašiusio asmens vardas ir pavardė, 20) Pareigos, 21) Parašas.

lv : 1) EK atbilstības deklarācija (oriģināls), 2) Uzņēmums, 3) Adrese, 4) tehniskās lietas, 5) Tālāk aprakstītās iekārtas ražotājs, 6) Apliecina, ka šī iekārta, 7) Ir atbilstoša tālāk norādītajām direktīvām un to transpozīcijai nacionālajā likumdošanā, 8) Iekārtām IV pielikumā, 9) Apliecības numurs, 10) Reģistrētā organizācija, 15) lietotajiem saskaņotajiem standartiem, 16) lietotajiem tehniskajiem standartiem un specifikācijām, 17) Sastādīts, 18) Datums, 19) Parakstītāja vārds, 20) Amats, 21) Paraksts.

mt : 1) Dikjarazzjoni ta' Konformità KE (originali), 2) Il-kumpanija, 3) Indirizz, 4) fajl tekniku, 5) Manifattriċi tal-magna deskritta hawn isfel, 6) Tiddikjara li din il-magna, 7) Hija konformi hija konformi mad-Direttivi segwenti u l-ligijiet li jimplimentawhom fil-ligi nazzjonali, 8) Ghall-magni fl-Anness IV, 9) Numru taċ-certifikat, 10) Entità nnotifikata, 15) l-istandards armonizzati użati, 16) standards tekniċi u specifikazzjonijiet oħra użati, 17) Magħmul f', 18) Data, 19) Isem il-firmatarju, 20) Kariga, 21) Firma.

nl : 1) EG-verklaring van overeenstemming (oorspronkelijke), 2) Het bedrijf, 3) Adres, 4) technisch dossier, 5) Constructeur van de hierna genoemde machine, 6) Verklaart dat deze machine, 7) In overeenstemming is met de volgende richtlijnen en hun omzettingen in het nationale recht, 8) Voor machines van bijlage IV, 9) Goedkeuringsnummer, 10) Aangezegde instelling, 15) gehanteerde geharmoniseerde normen, 16) andere gehanteerde technische normen en specificaties, 17) Opgemaakt te, 18) Datum, 19) Naam van ondergetekende, 20) Functie, 21) Handtekening.

no : 1) CE-samsvarserklæring (original), 2) Selskapet, 3) Adresse, 4) tekniske arkiv, 5) Fabrikant av følgende maskin, 6) Erklærer at denne maskinen, 7) Oppfyller kravene i følgende direktiver, med nasjonale gjennomføringsbestemmelser, 8) For maskinene i tillegg IV, 9) Attestnummer, 10) Notifisert organ, 15) harmoniserte standarder som brukes, 16) Andre standarder og spesifikasjoner brukt, 17) Utstedt i, 18) Dato, 19) Underskriverens navn, 20) Stilling, 21) Underskrift.

pl : 1) Deklaracja zgodności CE (oryginalne), 2) Spółka, 3) Adres, 4) dokumentacji technicznej, 5) Wykonawca maszyny opisanej poniżej, 6) Oświadczca, że ta maszyna, 7) Jest zgodna z następującymi dyrektywami i odpowiadającymi przepisami prawa krajowego, 8) Dla maszyn załącznik IV, 9) Numer certyfikatu, 10) Jednostka certyfikująca, 15) zastosowanych norm zharmonizowanych, 16) innych zastosowanych norm technicznych i specyfikacji, 17) Sporządzono w, 18) Data, 19) Nazwisko podpisującego, 20) Stanowisko, 21) Podpis.

pt : 1) Declaração de conformidade CE (original), 2) A empresa, 3) Morada, 4) processo técnico, 5) Fabricante da máquina descrita abaixo, 6) Declara que esta máquina, 7) Está em conformidade às directivas seguintes e às suas transposições para o direito nacional, 8) Para as máquinas no anexo IV, 9) Número de certificado, 10) Entidade notificada, 15) normas harmonizadas utilizadas, 16) outras normas e especificações técnicas utilizadas, 17) Elaborado em, 18) Data, 19) Nome do signatário, 20) Cargo, 21) Assinatura.

ro : 1) Declarație de conformitate CE (originală), 2) Societatea, 3) Adresa, 4) cartii tehnice, 5) Constructor al mașinii descrise mai jos, 6) Declară că prezenta mașină, 7) Este conformă cu directivele următoare și cu transpunerea lor în dreptul național, 8) Pentru mașinile din anexa IV, 9) Număr de atestare, 10) Organism notificat, 15) standardele armonizate utilizate, 16) alte standarde și specificații tehnice utilizate, 17) Intocmit la, 18) Data, 19) Numele persoanei care semnează, 20) Funcția, 21) Semnătură.

sk : 1) ES vyhlásenie o zhode (pôvodný), 2) Názov spoločnosti, 3) Adresa, 4) technickej dokumentácie, 5) Výrobca nižšie opísaného stroja, 6) Vyhlasuje, že tento stroj, 7) Je v súlade s nasledujúcimi smernicami a smernicami transponovanými do vnútroštátneho práva, 8) Pre stroje v prílohe IV, 9) Číslo certifikátu, 10) Notifikačný orgán, 15) použité harmonizované normy, 16) použité iné technické normy a predpisy, 17) Miesto vydania, 18) Dátum vydania, 19) Meno podpisujúceho, 20) Funkcia, 21) Podpis.

sl : 1) ES Izjava o ustreznosti (izvirna), 2) Družba, 3) Naslov, 4) tehnične dokumentacije, 5) Proizvajalac tukaj opisanega stroja, 6) Izjavlja, da je ta stroj, 7) Ustreza naslednjim direktivam in njihovi transpoziciji v državno pravo, 8) Za stroje priloga IV, 9) Številka potrdila, 10) Obvestilo organu, 15) uporabljene harmonizirane standarde, 16) druge uporabljene tehnične standarde in zahteve, 17) V, 18) Datum, 19) Ime podpisnika, 20) Funkcija, 21) Podpis.

sv : 1) CE-försäkran om överensstämmelse (original), 2) Företaget, 3) Adress, 4) tekniska dokumentationen, 5) Konstruktor av nedan beskrivna maskin, 6) Försäkrar att denna maskin, 7) Överensstämmer med nedanstående direktiv och införlivandet av dem i nationell rätt, 8) För maskinerna i bilaga IV, 9) Nummer för godkännande, 10) Organism som underrättats, 15) Harmoniserade standarder som använts, 16) andra tekniska standarder och specifikationer som använts, 17) Upprättat i, 18) Datum, 19) Namn på den som undertecknat, 20) Befattning, 21) Namnteckning.

ADHÉSIFS ET PLAQUES DE SÉCURITÉ

⚠ IMPORTANT ⚠

*Nettoyer tous les adhésifs et plaques de sécurité, afin de les rendre lisibles.
Remplacer impérativement les adhésifs et plaques de sécurité qui seraient illisibles ou détériorés.
Vérifier la présence des adhésifs et plaques de sécurité après chaque remplacement de pièces rechange.*

ADHÉSIFS ET PLAQUES EXTÉRIEURS

REPÈRE	RÉFÉRENCE	DESCRIPTION
1	Consulter votre concessionnaire	- Plaque signalétique
2	Consulter votre concessionnaire	- Points d'élégage
3	313914	- Etiquette interdiction assis



IDENTIFICATION DU TRANSPALETTE

Notre politique étant un souci de constante amélioration de nos produits, certaines modifications peuvent être introduites dans notre gamme de transpalettes, sans que nous soyons tenus d'en aviser notre aimable clientèle.

Lors de toutes commandes de pièces rechanges ou pour tout renseignement d'ordre technique, toujours spécifier:

NOTA: Pour pouvoir communiquer plus facilement tous ces numéros, il est recommandé de les inscrire dans les emplacements prévus à cet effet lors de la réception du transpalette.

PLAQUE SIGNALÉTIQUE DU TRANSPALETTE

- 1 - MODÈLE
- 2 - Capacité nominale
- 3 - Matricule
- 4 - Fabriquée en
- 5 - Année modèle
- 6 - Masse à vide

Tous les autres renseignements techniques de votre transpalette sont répertoriés au chapitre: 2 - DESCRIPTION: CARACTÉRISTIQUES.

Diagram of the identification plate on a pallet truck. The plate contains the following fields:

- 1 - MODELE
- 2 - CAP. NOMINALE
- 3 - MATRICULE
- 4 - FABRIQUE EN
- 5 - ANNEE MODELE
- 6 - MASSE A VIDE

Below these fields is a CE mark and a label with the following information:

- 24 V
- Maxi : kg
- Mini : kg

GROUPE HYDRAULIQUE

- Modèle
- Puissance
- N° de série
- Année de fabrication



TOURELLE MOTRICE

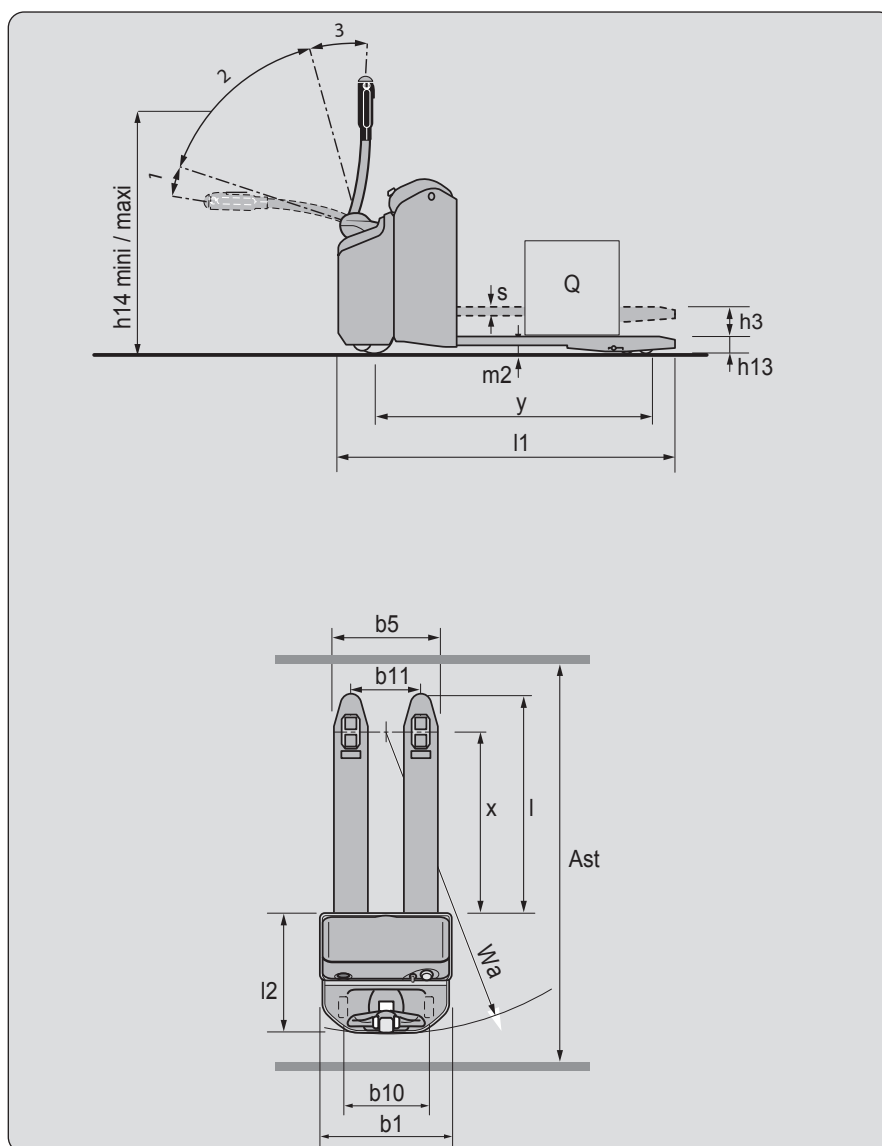
- Type
- Série
- Puissance
- Année de fabrication



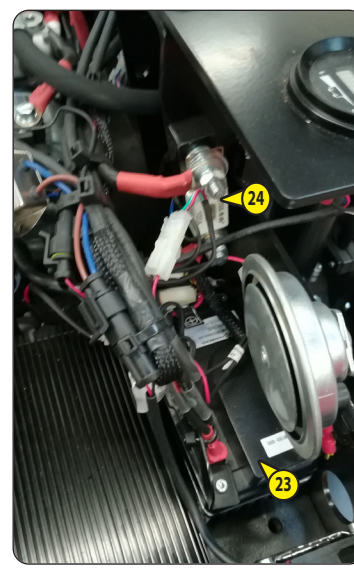
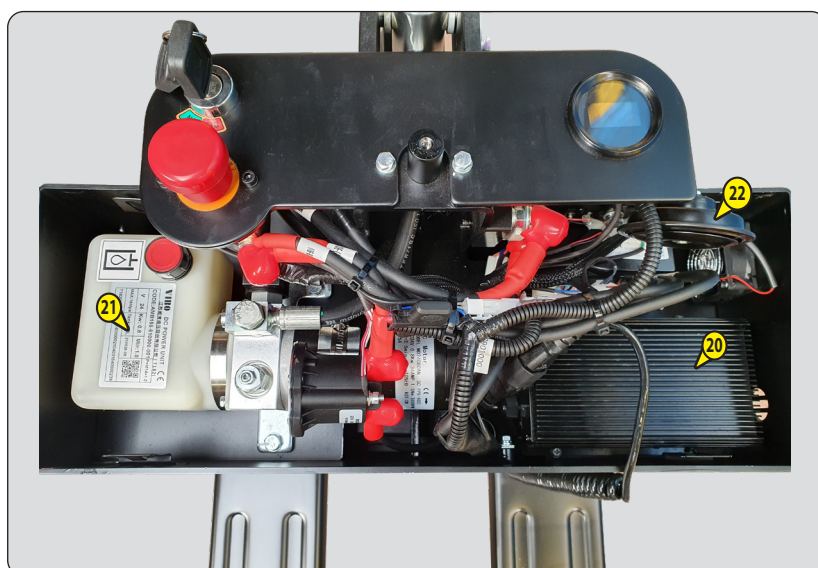
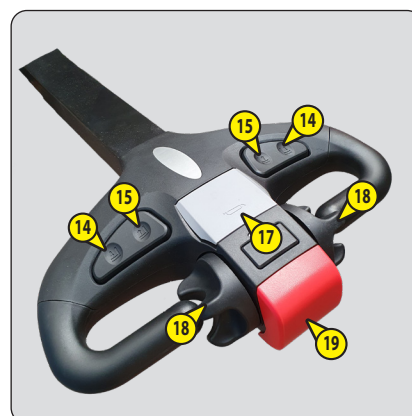
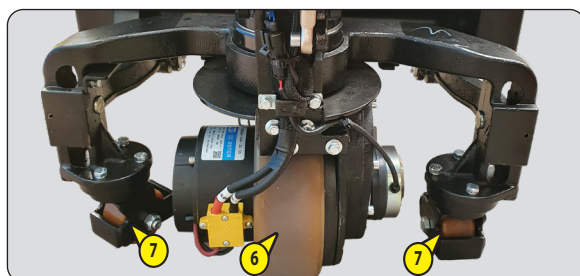
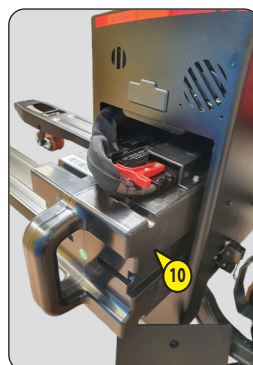
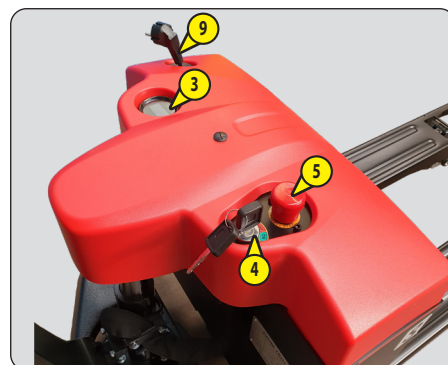
CARACTÉRISTIQUES

DÉSIGNATION	1.1	Fabricant		MANITOU	
	1.2	Type de modèle		EP 15 560 X 1150	EP 15 680 X 1150
	1.3	Propulsion: batterie, diesel, essence, GPL, secteur		Batterie	
	1.4	Type de conduite: manuel, accompagnant, debout, assis		Accompagnant	
	1.5	Capacité nominale/charge sur fourches (capacité de base)	Q (t)	1.5	1.5
	1.6	Centre de gravité de la charge	c (mm)	600	600
	1.8	Distance de la face d'appui de la charge au centre des galets avant (position basse/haute)	x (mm)	960/895	960/895
	1.9	Empattement	y (mm)	1 285	1 285
POIDS	2.1	Poids du chariot en ordre de fonctionnement (24V/70 Ah)	kg	220	220
TRAIN DE ROULEMENT	3.1	Équipement de roues: bandage (V), super-élastique (SE), pneumatique (L)		V	V
	3.2	Dimensions roues avant (Diamètre x Largeur)	" ou mm	210 x 70	200 x 70
	3.3	Dimensions roues arrière (Diamètre x Largeur)	" ou mm	80 x 64	80 x 64
	3.4	Dimensions roues stabilisatrices (Diamètre x Largeur)	" ou mm	70 x 40	70 x 40
	3.5	Nombre de roues avant (x = roue motrice)		1(x)+2	1(x)+2
	3.5.1	Nombre de roues arrière (x = roue motrice)		4	4
	3.7	Voie (milieu des roues) arrière	b11 (mm)	400	520
DIMENSIONS	4.4	Hauteur de levée	h3 (mm)	120	120
	4.9	Hauteur du timon en position de conduite (Mini./Maxi.)	h14 (mm)	720/1 220	720/1 220
	4.15	Hauteur des fourches en position basse	h13 (mm)	80 ⁺⁵ ₀	80 ⁺⁵ ₀
	4.19	Longueur totale	l1 (mm)	1 669	1 669
	4.20	Longueur au talon de fourches	l2 (mm)	490	490
	4.21	Largeur totale, roues simples / roues jumelées (hors tout)	b1 (mm)	568/-	680/-
	4.22	Section des bras de fourches	s (mm)	50	50
	4.22.1	Largeur des bras de fourches	e (mm)	160	160
	4.22.2	Longueur des bras de fourches	l (mm)	1 150	1 150
	4.25	Ecartement des fourches	b5 (mm)	560	680
	4.32	Garde au sol au centre de l'empattement	m2 (mm)	30	30
	4.34	Largeur de l'allée pour palette 800x1200 en longueur	Ast (mm)	2 250	2 250
	4.35	Rayon de giration	Wa (mm)	1 400	1 400
PERFORMANCES	5.1	Vitesse de translation en charge	km/h	4.5	4.5
	5.1.1	Vitesse de translation à vide	km/h	5	5
	5.8	Rampe maxi en charge	%	6	6
	5.8.1	Rampe maxi à vide	%	15	15
	5.10	Frein de service		Electromagnétique + contre-courant sur variateur	
	5.10.1	Frein de parc		Lâcher le timon	

DIVERS ENTRAÎNEMENT	6.1	Moteur de traction (S2 60 min)	kW	0,65	1,65
	6.2	Moteur de levée (S3 15%)	kW	0.8	0.8
	6.3	Type de batterie selon la norme DIN 43 531/35/36,non		Non	
	6.4	Tension et capacité (5h) de la batterie	V/Ah	24V 40Ah	24V 40Ah
	6.5	Poids de la batterie $\pm 5\%$	kg	5	5
DIVERS	8.1	Contrôle de la vitesse		Variateur Curtis	
	8.4	Niveau sonore moyen à l'oreille du cariste (translation) mesurée/garantie selon norme EN 12053	db (A)	<70	<70



INSTRUMENTS DE CONTRÔLE ET DE COMMANDE



DESCRIPTION

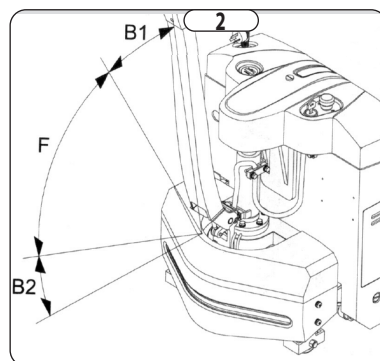
- 1 - POINTS D'ÉLINGAGE
- 2 - TIMON
- 3 - INDICATEUR DE CHARGE
- 4 - CONTACTEUR À CLÉ
- 5 - ARRÊT D'URGENCE
- 6 - TOURELLE MOTRICE
- 7 - ROUE STABILISATRICE
- 8 - COMPARTIMENTS BATTERIES
- 9 - PRISE RECHARGE BATTERIES
- 10 - BATTERIE
- 11 - GALET
- 12 - FOURCHES
- 13 - VÉRIN HYDRAULIQUE
- 14 - BOUTON DESCENTE
- 15 - BOUTON MONTÉE
- 16 - BOUTON TORTUE
- 17 - BOUTON D'AVERTISSEUR
- 18 - PAPILLONS DE COMMANDE
- 19 - SÉCURITÉ ANTI-ÉCRASEMENT
- 20 - CHARGEUR INTERNE
- 21 - GROUPE HYDRAULIQUE
- 22 - AVERTISSEUR
- 23 - VARIATEUR ÉLECTRONIQUE
- 24 - FUSIBLES
- 25 - CAPOT TOURELLE
- 26 - CAPOT CHÂSSIS

1 - POINTS D'ÉLINGAGE

Ces points d'élingage prévus sur le châssis permettent la manutention du transpalette à l'aide d'une grue ou d'un pont roulant.

2 - TIMON

Le timon permet de commander et de diriger le transpalette. Il possède une zone de conduite (F). Dans les zones (B1) et (B2) les roues sont bloquées mécaniquement. Lorsqu'il est situé dans la zone de conduite, le timon permet de déplacer le transpalette en actionnant les papillons de commande (18) qui se poussent vers le bas ou vers le haut pour obtenir la marche avant ou la marche arrière.



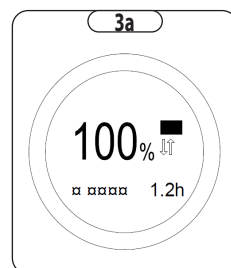
3 - INDICATEUR DE CHARGE

Cet indicateur affiche, après allumage du transpalette l'état de la charge batterie.

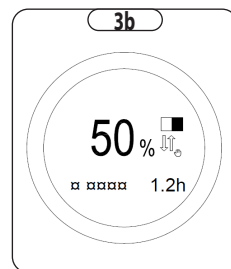
Celui-ci est composé d'un affichage LED avec un % de charge restante suivi d'un symbole batterie.

Sur la seconde ligne sont présents le nombre d'heures d'utilisation et les codes défauts.

Quand la batterie est totalement chargée, l'indicateur affiche un logo batterie plein (fig.3a)

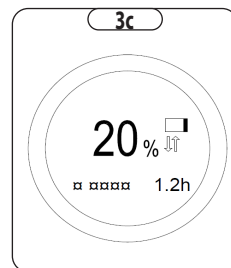


Lorsque la batterie est déchargée en dessous de 100%, le logo batterie est à moitié plein.



Lorsque la batterie est déchargée au delà de 80%, le logo batterie est presque vide et le levage des fourches est verrouillé (fig.3c).

Il faut impérativement procéder à la recharge de la batterie.



4 - CONTACTEUR À CLÉ

Pour utiliser le transpalette, mettre la clé dans le contacteur et tourner la clé dans le sens horaire (ON), tirer sur l'arrêt d'urgence s'il a été actionné.

5 - ARRÊT D'URGENCE

Ce dispositif permet de stopper les mouvements du transpalette dans une situation d'urgence. Pour remettre le transpalette en fonction, tirer sur le bouton. Lors de l'arrêt du transpalette, par sécurité pousser le bouton d'arrêt d'urgence.

6 - TOURELLE MOTRICE

Cet élément est composé notamment d'un moteur électrique, d'un frein et de la roue motrice. Elle est accouplée au timon qui lui transmet la direction à suivre.

7 - ROUE STABILISATRICE

Ces roues pivotantes ont pour fonction d'assurer la stabilité du transpalette et prennent une direction similaire à celle de la tourelle motrice.

8 - COMPARTIMENTS BATTERIES

Les compartiments batteries contiennent les deux batteries en série.

9 - PRISE RECHARGE BATTERIES

10 - BATTERIE

Le transpalette est livré en standard avec une batterie au lithium 24V / 40Ah d'environ 5Kg.

Lorsque la température de la batterie atteint 25 à 30°C, sa durée de vie est plus longue. Une température plus basse réduit la capacité disponible de la batterie et une température plus élevée raccourcit la durée de vie de la batterie.

La capacité de la batterie est maximale à une température ambiante 25 °C. La réduction de la vitesse de déplacement à une température plus basse est un phénomène normal. Chaque baisse de 1°C diminue la capacité de la batterie d'environ 1%. Il faut essayer d'éviter de descendre en dessous des -10°C pour une bonne utilisation du transpalette..

11 - GALET

12 - FOURCHES

13 - VÉRIN HYDRAULIQUE

Le vérin hydraulique produit un mouvement de translation qui lèvent les fourches du transpalette.

14 - BOUTON DESCENTE

La descente des fourches et de la charge est commandée par ces boutons qui sont aussi accessibles de la main gauche que de la main droite.

15 - BOUTON MONTÉE

La montée des fourches et de la charge est commandée par ces boutons qui sont aussi accessibles de la main gauche que de la main droite.

16 - BOUTON TORTUE

Ce bouton permet de déplacer le transpalette à vitesse réduite. Cette fonction est très utile lors de manoeuvres

17 - BOUTON D'AVERTISSEUR

18 - PAPILLONS DE COMMANDE

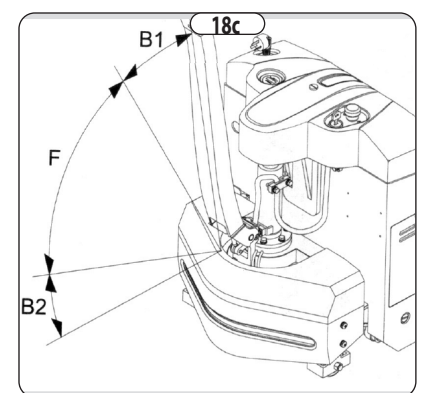
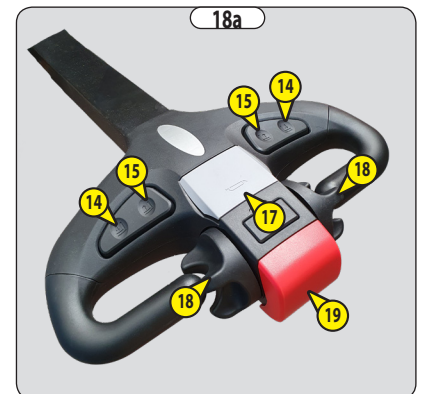
Pour déplacer le transpalette, pousser progressivement l'un des papillons de commandes vers le bas ou vers le haut selon le sens de marche choisi. Ils ne fonctionnent que lorsque le timon est dans la zone de conduite (F)(fig.18c).

Le transpalette étant équipé d'un variateur électronique, sa vitesse est progressive et augmente en fonction de la position angulaire du papillon de commande.

Pour stopper le transpalette, relâcher le papillon de commande ; celui-ci revient en position neutre et le transpalette s'arrête progressivement.

19 - SÉCURITÉ ANTI-ÉCRASEMENT

L'extrémité du timon est munie d'une sécurité anti-écrasement, celle-ci protège l'opérateur en inversant le sens de marche du transpalette dès qu'elle est pressée. Le transpalette s'arrête lorsque la pression sur la sécurité a cessé ou après quelques secondes.



20 - CHARGEUR INTERNE

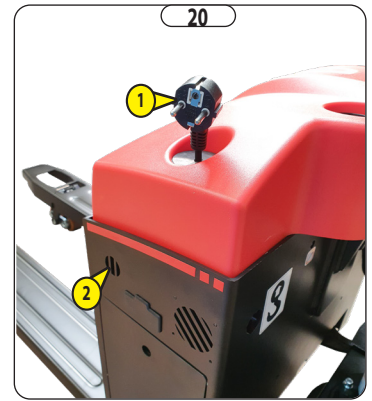
Ce transpalette est équipé d'un chargeur interne en série (20). Le chargeur se coupe automatiquement dès que la batterie est rechargée. Si la charge est effectuée de nuit, vérifier que la prise de courant ne soit pas mise hors tension par la coupure générale de l'établissement.

CHARGE NORMALE:

- Mettre la fourche en position basse,
- Tourner la clé de contact dans le sens anti-horaire (OFF) et pousser l'arrêt d'urgence,,
- Raccorder le chargeur au secteur monophasé 220V - 50 hz - 10A à l'aide de la prise recharge batterie (1).

Le chargeur est équipé d'un voyant (2) dont la couleur indique les différents niveaux de charge batterie.

- » Le voyant est rouge lors de la phase de charge.
- » Le voyant est jaune en cas de défaut de charge (défaut batterie).
- » Le voyant est jaune et clignote en cas de défaut de charge (défaut chargeur).
- » Le voyant est vert lorsque la batterie est chargée à 100%.
- La batterie sera complètement chargée pendant environ 2 heures.
- Retirez la prise d'alimentation du chargeur (1) et la remettre dans son logement sur le transpalette après la charge.



⚠ IMPORTANT ⚠

Ne jamais décharger une batterie au-delà de 80 %.

Si les deux LED rouges de l'indicateur état batterie clignotent, il est nécessaire de procéder à la recharge de la batterie.

21 - GROUPE HYDRAULIQUE

Le groupe hydraulique est composé d'un moteur électrique, d'une pompe hydraulique, d'une électrovanne, d'un limiteur de pression et d'un réservoir d'huile. Ce groupe hydraulique actionne le vérin qui lèvent les fourches. Il est commandé par les boutons (14) et (15) du timon.

22 - AVERTISSEUR

23 - VARIATEUR ÉLECTRONIQUE

Grâce au variateur électronique, la vitesse de déplacement du transpalette est progressive et augmente en fonction de la position angulaire des papillons de commande.

24 - FUSIBLES

L'alimentation électrique du groupe hydraulique est protégée par un fusible calibre 100 A.(F1)(fig.24).

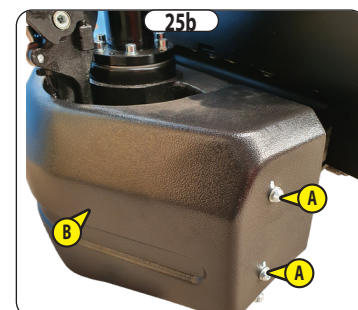
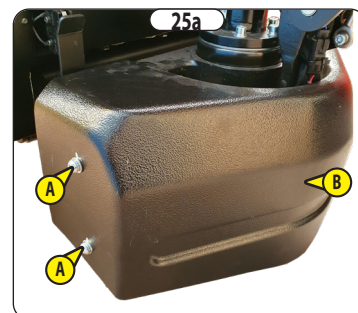


25 - CAPOT TOURELLE

Le capot tourelle permet l'accès aux éléments internes du transpalette pour la maintenance.

PROCÉDURE DE DÉMONTAGE DU CAPOT SUPERIEUR TOURELLE:

- Arrêter le transpalette avec le chariot en position basse,
- Dévisser et retirer les vis (A) (fig.25a) (fig.25b),
- Retirer le capot tourelle (B) (fig.25a).

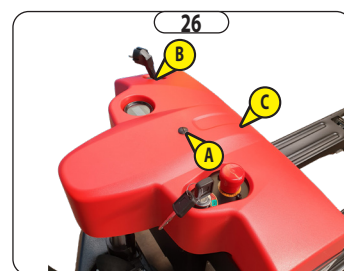


26 - CAPOT CHÂSSIS

Le capot châssis permet l'accès aux éléments internes du transpalette pour la maintenance.

PROCÉDURE DE DÉMONTAGE DU CAPOT CENTRAL:

- Arrêter le transpalette avec les fourches en position basse.
- Dévisser et retirer la vis centrale (A) (fig.26),
- Sortir et retirer la butée de blocage de la prise recharge batterie (B) (fig.26),
- Retirer le capot châssis en tirant vers le haut (C) (fig.26).



3 - MAINTENANCE

TABLE DES MATIÈRES

3 - MAINTENANCE

<u>PIÈCES RECHANGE ET ÉQUIPEMENTS D'ORIGINE MANITOU</u>	<u>3-4</u>
<u>LUBRIFIANTS</u>	<u>3-6</u>
<u>TABLEAU D'ENTRETIEN</u>	<u>3-8</u>
<u>A - TOUS LES JOURS OU TOUTES LES 10 HEURES DE MARCHE</u>	<u>3-10</u>
<u>B - TOUTES LES SEMAINES OU TOUTES LES 50 HEURES DE MARCHE</u>	<u>3-12</u>
<u>C - TOUS LES 6 MOIS OU TOUTES LES 500 HEURES DE MARCHE</u>	<u>3-14</u>
<u>D - TOUS LES ANS OU TOUTES LES 1000 HEURES DE MARCHE</u>	<u>3-16</u>
<u>E - MAINTENANCE OCCASIONNELLE</u>	<u>3-18</u>

PIÈCES RECHANGE ET ÉQUIPEMENTS D'ORIGINE MANITOU

L'ENTRETIEN DE NOS TRANSPALETTES DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RÉALISÉ AVEC DES PIÈCES D'ORIGINE MANITOU.

EN AUTORISANT L'UTILISATION DE PIÈCES NON D'ORIGINE MANITOU, VOUS RISQUEZ:

⚠ IMPORTANT ⚠

**L'UTILISATION DE PIÈCES CONTREFAITES OU DE COMPOSANTS NON HOMOLOGUES PAR LE FABRICANT,
FAIT PERDRE LE BÉNÉFICE DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE.**

- Juridiquement d'engager votre responsabilité en cas d'accident.
- Techniquement d'engendrer des défaillances de fonctionnement ou de réduire la durée de vie du transpalette.

EN UTILISANT LES PIÈCES D'ORIGINE MANITOU DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE, VOUS PROFITEZ D'UN SAVOIR-FAIRE

Par son réseau, MANITOU apporte à l'utilisateur,

- Le savoir-faire et la compétence.
- La garantie de la qualité des travaux réalisés.
- Des composants de remplacement d'origine.
- Une aide à la maintenance préventive.
- Une aide efficace au diagnostic.
- Des améliorations dues au retour d'expérience.
- La formation du personnel exploitant.
- Seul le réseau MANITOU connaît en détail la conception du transpalette et a donc les meilleures capacités techniques pour en assurer la maintenance.

⚠ IMPORTANT ⚠

**LES PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE SONT EXCLUSIVEMENT DISTRIBUÉES PAR MANITOU
ET LE RÉSEAU DES CONCESSIONNAIRES.**

La liste du réseau des concessionnaires est disponible sur le site MANITOU www.manitou.com

LUBRIFIANTS

⚠ IMPORTANT ⚠

UTILISER LES LUBRIFIANTS PRÉCONISÉS:

- Pour l'appoint, les huiles peuvent ne pas être miscibles.

- Pour les vidanges, les huiles MANITOU, sont parfaitement adaptées.

ANALYSE DIAGNOSTIC DES HUILES

Dans le cas d'un contrat d'entretien ou de maintenance mis en place avec le concessionnaire, une analyse diagnostic des huiles moteur, transmission et essieux peut vous être demandée selon le taux d'utilisation.

TRINGLERIE			
ORGANES À LUBRIFIER	PRÉCONISATION	CONDITIONNEMENT	RÉFÉRENCE
GRAISSAGE TRINGLERIE	Graisse MANITOU Multi-usage NOIRE	400 g	545996
		1 kg	161590
		50 kg	499235

HYDRAULIQUE				
ORGANES À LUBRIFIER	CAPACITÉ	PRÉCONISATION	CONDITIONNEMENT	RÉFÉRENCE
RÉSERVOIR À HUILE HYDRAULIQUE	0,75 Litres	Huile MANITOU Hydraulique ISO VG 46	5 l	545500
			20 l	582297

TABLEAU D'ENTRETIEN

⚠ IMPORTANT ⚠

(1): RÉVISION OBLIGATOIRE DES 500 HEURES OU 6 MOIS. Cette révision doit obligatoirement être effectuée aux environs des premières 500 heures ou dans les 6 mois qui suivent la mise en service de la machine (au premier terme atteint).

(2): Toutes les 10 heures pendant les 50 premières heures

(3): Consulter votre concessionnaire.

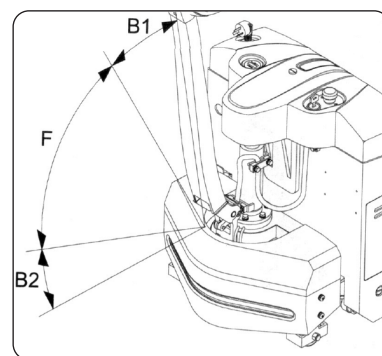
C = CONTRÔLER, G = GRAISSER, N = NETTOYER, R = REMPLACER, V = VIDANGER	PAGE	(1)	TOUTS LES JOURS OU TOUTES LES 10 HEURES DE MARCHÉ	TOUTES LES SEMAINES OU TOUTES LES 50 HEURES DE MARCHÉ	TOUTS LES 6 MOIS OU TOUTES LES 500 HEURES DE MARCHÉ	TOUTS LES ANS OU TOUTES LES 1000 HEURES DE MARCHÉ	TOUTS LES 2 ANS OU TOUTES LES 2000 HEURES DE MARCHÉ	OCCASIONNELLE
ROUES								
- Efficacité du frein	3-10	C	C					
- État d'usure des roues et des galets	3-10	C	C					
- Serrage des écrous de roues	3-14	C			C			
TRINGLERIE								
- Tringlerie	3-18					C		
- État de l'ensemble							C (3)	
- Galets guides du chariot							C (3)	
- Galets porteurs du chariot							C (3)	
HYDRAULIQUE								
- Niveau de l'huile hydraulique	3-14				C			
- Étanchéité des raccords hydrauliques	3-15				C			
- Fonctionnement du circuit hydraulique	3-16				C			
- État et étanchéité du vérin	3-16				C			
- Vitesses des mouvements hydrauliques						C (3)		
- Fonctionnement du limiteur de pression						C (3)		
- Huile du groupe hydraulique	3-18					V		
ÉLECTRICITÉ								
- Fonctionnement du contacteur à clé	3-10		C					
- Niveau de charge des batteries et état des connexions	3-10		C					
- Cosses des batteries	3-12			N				
- Câblage et serrage des connexions	3-15				C			
- Fusibles	3-15				C			
- Fonctionnement du circuit électrique	3-16				C			
- État des faisceaux et des câbles						C (3)		
- Usure des balais du moteur de pompe principale						C (3)		
- Batteries	3-20							R
FOURCHES								
- État des fourches	3-10	C	C					
TIMON								
- Retour automatique en position verticale	3-10		C					
- Retour en position neutre des papillons de commande	3-10		C					
- Coupe batterie	3-11		C					
- Avertisseur	3-11		C					
- Sécurité anti-écrasement	3-11		C					
CHÂSSIS								
- Structure						C (3)		
- Paliers et bagues d'articulations						C (3)		
ACCESSOIRES								
- État des accessoires (dosseret de charge)					C			
MAINTENANCE								
- Données de services et historique défauts						C (3)		
TRANSPALETTE								
- Élinguer le transpalette	3-20							XXX
- Transporter le transpalette	3-21							XXX

A - TOUS LES JOURS OU TOUTES LES 10 HEURES DE MARCHÉ

A1 – EFFICACITÉ DU FREIN TIMON EN POSITION VERTICALE ET HORIZONTALE

CONTRÔLER

Lorsque le timon est en position verticale ou horizontale, le frein électromagnétique doit bloquer la roue motrice.



A2 – ÉTAT D'USURE DES ROUES ET DES GALETS

CONTRÔLER

La roue de la tourelle motrice, les roues stabilisatrices ainsi que les roues arrière ne doivent pas présenter de traces d'usure ou de coupure.

A3 – FONCTIONNEMENT DU CONTACTEUR À CLÉ

CONTRÔLER

Le contacteur à clé est destiné à interdire l'utilisation du transpalette par des personnes non autorisées. Couper le contact à l'aide de la clé, l'indicateur multifonction s'éteint, retirer la clé. Actionner les boutons montée/descente ; la charge doit rester immobile.

A4 – NIVEAU DE CHARGE DES BATTERIES ET ÉTAT DES CONNEXIONS

CONTRÔLER

Vérifier le niveau de charge des batteries et le serrage des cosses. Si les deux LED rouges d'alarme de l'indicateur de charge clignotent, il est indispensable de procéder à la recharge des batteries.

A5 – ÉTAT DES FOURCHES

CONTRÔLER

Les fourches ne doivent pas présenter de dommages visibles tels que: déformation, fissure ou forte usure.

A6 – RETOUR AUTOMATIQUE DU TIMON EN POSITION VERTICALE

CONTRÔLER

Mettre le timon en position horizontale et le relâcher ; il doit retourner automatiquement en position verticale.

A7 – RETOUR EN POSITION NEUTRE DES PAPILLONS DE COMMANDE

CONTRÔLER

Actionner les papillons de commande du transpalette en marche avant et en marche arrière puis les relâcher ; ils doivent retourner à la position neutre.

A8 – ARRÊT D'URGENCE

CONTRÔLER

Actionner l'arrêt d'urgence lorsque le contacteur à clé est en position marche. L'alimentation électrique doit être coupée et toutes les commandes doivent être inopérantes. L'indicateur de charge doit s'éteindre.

A9 – AVERTISSEUR

CONTRÔLER

Contrôler le fonctionnement de l'avertisseur en pressant le bouton situé sur le timon.

A10 – SÉCURITÉ ANTI-ECRASEMENT

CONTRÔLER

La sécurité anti-écrasement est située à l'extrémité du timon, ce bouton est de couleur rouge. Mettre le transpalette en marche avant et presser la sécurité ; le sens de marche doit alors être inversé tant que la sécurité anti-écrasement est pressée, pendant quelques secondes.

B - TOUTES LES SEMAINES OU TOUTES LES 50 HEURES DE MARCHE

Effectuer les opérations décrites précédemment ainsi que les opérations suivantes.

B1 – COSSES DES BATTERIES

NETTOYER

Nettoyer les cosses des batteries.

C - TOUS LES 6 MOIS OU TOUTES LES 500 HEURES DE MARCHÉ

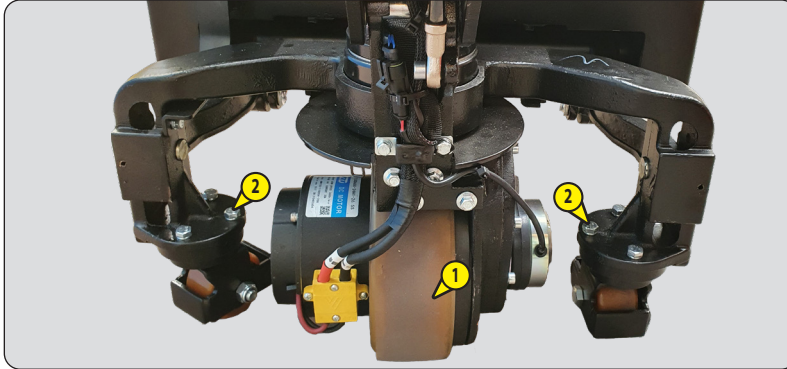
Effectuer les opérations décrites précédemment ainsi que les opérations suivantes.

C1 – SERRAGE DES ÉCROUS DE ROUES

CONTRÔLER

Contrôler le serrage des vis et des écrous:

- de la roue motrice (1) avec un couple de serrage de 125 Nm ($\pm 15\%$),
- de l'axe de la roue stabilisatrice (2) avec un couple de serrage de 70 Nm ($\pm 20\%$),
- des axes des boggies (3) avec un couple de serrage de 70 Nm ($\pm 20\%$).



C2 – NIVEAU D'HUILE HYDRAULIQUE

CONTRÔLER

Placer le transpalette sur un sol horizontal.

⚠ IMPORTANT ⚠

En cas de baisse de niveau anormale, consulter votre concessionnaire.

- Mettre les fourches en position haute, c'est à dire jusqu'en butée mécanique.
- Si les fourches sont bien en position haute, il n'y a pas besoin de refaire le plein d'huile hydraulique.
- Si les fourches ne peuvent pas être en position haute, refaire le plein d'huile hydraulique:
 - Démontez le capot châssis (voir: 2 - DESCRIPTION: INSTRUMENTS DE CONTRÔLE ET DE COMMANDE).
 - Enlever le bouchon de remplissage (1) en le dévissant dans le sens anti-horaire.
 - Rajouter de l'huile (voir: 3 - MAINTENANCE: LUBRIFIANTS) par l'orifice de remplissage.
 - Remettre le bouchon de remplissage (1) en le vissant dans le sens horaire.
 - Contrôler par un examen visuel l'absence de fuite sur le réservoir et la tuyauterie.
 - Remonter le capot dans l'ordre inverse de démontage.
- Si des bruits anormaux apparaissent pendant la montée des fourches, consulter votre concessionnaire.



C3 – ÉTANCHÉITÉ DES RACCORDS HYDRAULIQUES

CONTRÔLER

Contrôler l'étanchéité de tous les raccords hydrauliques.

C4 – CÂBLAGE ET SERRAGE DES CONNEXIONS

CONTRÔLER

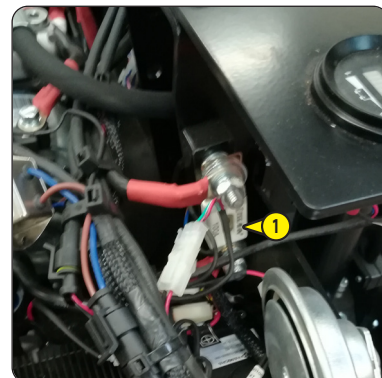
Contrôler l'état du câblage et le serrage des connexions électriques.

C5 – FUSIBLES

CONTRÔLER

Contrôler l'état et le calibre du fusible. Celui-ci est situé à proximité du variateur électronique:

- fusible du groupe hydraulique (1): 100A.



C6 – FONCTIONNEMENT DU CIRCUIT HYDRAULIQUE

CONTRÔLER

Actionner chaque bouton de commande montée/descente situés sur le timon ; le chariot doit alors monter ou descendre sans à-coup et sans coincement. Des à-coups lors de la descente peuvent être dus à la présence d'air dans le circuit hydraulique.

C7 – ÉTAT ET ÉTANCHÉITÉ DU VÉRIN

CONTRÔLER

Vérifier l'état du vérin. Il ne doit présenter aucune trace de fuite d'huile.

C8 – FONCTIONNEMENT DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE

CONTRÔLER

Mettre la clé dans le contacteur et la tourner dans le sens horaire. Actionner les boutons du timon et les papillons pour vérifier le bon fonctionnement de chaque commande.

D - TOUS LES ANS OU TOUTES LES 1000 HEURES DE MARCHE

Effectuer les opérations décrites précédemment ainsi que les opérations suivantes.

D1 – TRINGLERIE

GRAISSER

Graisser les axes de la tringlerie situés sous les bras de fourche: étriers, bielles, leviers.

D2 – HUILE DU GROUPE HYDRAULIQUE

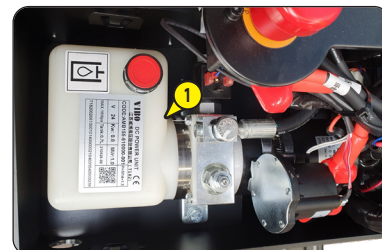
VIDANGER

Placer le transpalette sur un sol horizontal et les fourches en position basse.

⚠ IMPORTANT ⚠

Veiller à ce que les produits de vidange soient évacués et éliminés conformément aux décrets en vigueur sur la protection de l'environnement.

Utiliser un bac et un entonnoir très propre et nettoyer le dessus du bidon d'huile avant le remplissage.



Vidanger et remplacer l'huile du groupe hydraulique.

- Démonter le capot chassis (voir: 2 - DESCRIPTION: INSTRUMENTS DE CONTRÔLE ET DE COMMANDE).
- Enlever le bouchon de remplissage (1) en le dévissant dans le sens anti-horaire.
- Procéder par aspiration de l'huile contenue dans le réservoir.
- Faire le plein avec de l'huile (voir: 3 - MAINTENANCE: LUBRIFIANTS) par l'orifice de remplissage.
- Remettre le bouchon de remplissage (1) en le vissant dans le sens horaire.
- Contrôler par un examen visuel l'absence de fuite sur le réservoir et la tuyauterie.
- Remonter le capot chassis dans l'ordre inverse de démontage.

E - MAINTENANCE OCCASIONNELLE

E1 – BATTERIES

REPLACER

⚠ IMPORTANT ⚠

La manipulation et l'entretien d'une batterie peuvent être dangereux. Prendre les précautions suivantes:

- Porter des lunettes et des vêtements de protection,
- Manipuler la batterie à l'horizontale,
- Ne jamais fumer ou travailler près d'une flamme,
- Travailler dans un local suffisamment aéré,
- En cas de projection d'électrolyte sur la peau ou dans les yeux, rincer abondamment à l'eau froide pendant 15 minutes et appeler un médecin.

Lors des différentes étapes de cette opération, veiller à ne pas endommager les câbles électriques avec les outils utilisés

Si la charge complète des batteries ne permet plus une durée d'utilisation suffisante de l'appareil, il est nécessaire de procéder à leurs remplacement. N'utiliser pour cette opération que des batteries d'origine.

- Mettre l'appareil à l'arrêt et ouvrir les trappes de compartiment batterie ainsi que le capot chassis.
- Débrancher les deux cosses.
- Enlever les batteries en les saisissant par les poignées prévus à cet effet.
- Nettoyer le compartiment batterie.
- Mettre les batteries neuves en place.
- Rebrancher les cosses.
- Refermer les trappes de compartiment batterie ainsi que le capot chassis.

E2 – TRANSPALETTE

ÉLINGUER

⚠ IMPORTANT ⚠

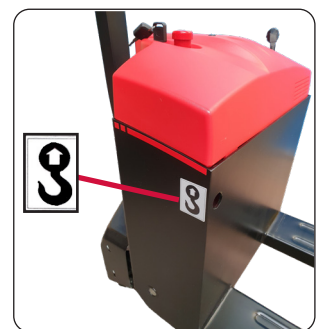
Ne jamais coucher l'appareil, l'huile du circuit hydraulique ainsi que l'électrolyte de la batterie s'écouleraient par les bouchons de remplissage.

Des points d'élingage ont été prévus pour faciliter la manutention de l'appareil par une grue ou un pont roulant. Vérifier que le matériel utilisé à la capacité suffisante et choisir une élingue appropriée.

Le poids de l'appareil est indiqué sur la plaque signalétique (masse à vide).

Positionner l'appareil sous la grue ou le pont. Les fourches doivent être en position basse et non chargés.

Des adhésifs signalent la position des points d'élingage sur le transpalette. N'utiliser que ces points pour soulever le transpalette. Tous les autres points peuvent générer des risques.



⚠ IMPORTANT ⚠

Ne jamais coucher l'appareil, l'huile du circuit hydraulique ainsi que l'électrolyte de la batterie s'écouleraient par les bouchons de remplissage.

Le transporteur doit prendre connaissance de ce chapitre de la notice d'instruction. Après avoir chargé le transpalette à bord du camion, prendre les précautions suivantes:

- Mettre le timon en position verticale.
- Mettre les fourches en position basse.
- Caler le transpalette à l'aide de cales de bois afin d'éviter tout déplacement intempestif de l'appareil lors du transport.
- Haubaner le transpalette à l'aide de sangles afin de prévenir tout risque de renversement.
- Bâcher l'appareil dans le cas d'un transport dans un camion non couvert.

Le chargement et le déchargement doivent être réalisés dans les règles de l'art. L'utilisation d'un hayon élévateur nécessite de prendre les précautions suivantes:

- Vérifier que la capacité du hayon est compatible avec le poids de l'appareil à charger.
- Lors des manoeuvres de montée et de descente du hayon, le timon du transpalette doit être à la verticale afin d'éviter tout risque de chute.

Dans le cas d'un transport maritime ou aérien, se rapprocher de la compagnie de transport.

